COURANT ALTERNATIF

courant alternatif

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 231 | JUIN 2013 | 3 €

- Dossier prisons
- Politique: mariage pour tous, l'extrême droite à l'offensive
- Economie : Chypre, le futur européen ?



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une réunion où sont prises des décisions concernant les activités de l'OCL. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 1213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à **Toulouse**

La prochaine commission journal aura lieu les **26 et 27 juillet**, à **Eychenat** (Ariège)

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

□ **10 numéros + hors séries**	**30 euros**
□ Sans les hors séries	25 euros
□ Tarifs reduits (pour les fauchés)	18 euros
□ En soutien	+ de 30 euros
□ À l'essai	5 euros
□ Un numéro sur demande	GRATUIT

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égregore, B.P 1213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT
l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

BRETAGNE
Clé des champs BP 20912
44009 Nantes
oclnantes@free.fr
ocl.st-nazaire@orange.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egregore BP 1213
51058 Reims
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@gmail.com

LIMOUSIN
ocl.limoges@voila.fr

MIDI-PYRÉNNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Daumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
OCLB c/o La mouette enragée
BP 403
62206 Boulogne s/Mer cedex

NORMANDIE
CRAS, BP 5164
14075 Caen cedex
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES
ocl-poitou@orange.fr
oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
"courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

SUD-EST
ocl.se@sfr.fr

PERIGORD / QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

CONTACTS
Figeac, Montpellier, Orléans, passer par
oclibertaire@hotmail.com



SOMMAIRE

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 1213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

http://oclibertaire.free.fr

COURANT ALTERNATIF
mai 2013
Mensuel Anarchiste-communiste
COM. PAR. 0610G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

Nécessité incontournable des luttes

Résister, toujours et encore, c'est bien voir ce qui nous opprime, ce qui cause notre révolte et c'est aussi penser qu'on peut y changer quelque chose. Le monde n'est pas prédéterminé, sauf à s'en remettre à des forces imaginaires, donc cette société-là qui a été construite de toutes pièces peut être défaite par celles et ceux qui y vivent. La tâche peut sembler insurmontable, mais en nous regroupant et en analysant les ressorts qui le maintiennent, nous voyons bien que ce système a des fragilités, et nous avons le nombre et la force de nos convictions.

Il n'est pas de front prioritaire ou de combat plus essentiel qu'un autre. Etre en lutte, résister, c'est cela le plus important, ne jamais accepter l'humiliation, la servitude, refuser ce qui nous est imposé par le système capitaliste, ses valets et ses profiteurs. Les luttes permettent d'ouvrir des espaces de liberté et de solidarité, de retrouver un peu plus de maîtrise sur nos vie (cf. lutte à PSA), d'entrevoir et d'envisager une organisation sociale qui ne nous dépossède plus de notre pouvoir (cf.combat à Notre Dame des Landes).

Les médias savent désamorcer les velléités de changement radical, ils fabriquent une opinion publique par le biais de sondages orientés et d'éditoriaux convaincants. C'est pourquoi il est nécessaire de se faire sa propre opinion, de construire une réflexion autonome. On nous ment, et de tous côtés il faut remettre en cause ce qui nous est dit et appris. Ce doit être le cas pour l'Histoire officielle qui est toujours, selon l'idéologie dominante, linéaire et manichéenne, alors que les vies sont complexes et leur histoire aussi. Une guerre, la dernière selon un euphémisme en vogue, dont les traces ne sèchent pas aussi vite qu'on voudrait nous le faire croire, nous montre que le choix d'être dans un camp plutôt que dans un autre ne dépend pas de raisons géographiques, ethniques ou autres, mais du degré de conscience individuelle, de politisation, et qu'il ne sert à rien de vouloir camoufler ces réalités pour lisser l'histoire définitivement (cf. Oradour).

La société démocratique parlementaire se dote d'institutions de régulation qui sont labellisées démocratiques du seul fait qu'elles ont été créées par ou pour des élus. Il en est ainsi de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) qui assure le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France ; ceci, nous dit-on, en "toute indépendance, rigueur et transparence", alors que l'ASN travaille au nom de l'Etat, qui a structuré et porté la filière nucléaire, et qu'elle entretient des liens très étroits avec le lobby des nucléocrates (cf. ASN).

Chypre, un pays de moins d'un million d'habitants avec des millions d'euros en banque qui disparaissent par accumulation et spéculation, des financiers au portefeuille plus gros que leur coffre et voilà toute l'économie d'un petit pays qui bascule : par quel stratagème les capitalistes comptent-ils s'en sortir ? Leur stratégie nous intéresse car leur plan risque d'être programmé dans toute l'Europe pour éponger cette énième crise (cf. Chypre).

Résistant de génération en génération, jamais vaincu malgré l'effroyable oppression qu'il subit, le peuple palestinien montre au monde entier qu'on ne peut pas rayer de la carte une société entière. Les intérêts géostratégiques et les appétits guerriers auront beau faire, la lutte palestinienne et la solidarité internationale qu'elle entraîne restent un enjeu majeur contre la domination quelle qu'elle soit. (cf. Palestine)

Si la lutte est l'élément de base de toute existence, la liberté en est le socle, et les prisons, ces lieux de relégation mortifère, sont à détruire ; leur fonctionnement est le meilleur plaidoyer pour exiger leur disparition. Justifier l'enfermement comme punition sous prétexte de réinsertion, alors qu'il s'agit d'une exclusion pure et simple, est une des incohérences du système carcéral ; et pourtant il continue de se développer. Rien ne change d'un gouvernement à l'autre avec les déclarations lénifiantes d'une ministre de la justice qui prétend lutter contre l'inflation de l'incarcération en inaugurant un nouveau centre de détention à Condé-sur-Sarthe, près d'Alençon dans l'Orne, prison ultra-sécuritaire pour détenus en longue peine. (cf. dossier prison)

La réaction, comme on la nomme si étrangement, de droite extrême ou pas, a retrouvé le chemin de la rue comme à chaque fois que ses amis sont écartés du pouvoir. Que ce soit pour défendre un enseignement religieux (plus précisément un fructueux marché d'écoles privées) ou pour défendre le socle incontournable de la société patriarcale qu'est la famille, ils et elles descendent battre le pavé pour affirmer que la morale chrétienne est la seule qui vaille et que tout ce qui ne s'y réfère pas est à détruire, exclure, éliminer, rayer des tables de la loi ! On pourrait parfois oublier que cette partie de la population existe, tant il n'est pas coutumier de la voir manifester dans la rue, elle qui, omniprésente en France et en Europe a peu de raisons de revendiquer son existence (cf. mariage pour tous).

Penser, agir collectivement enrichit et élargit les bases d'actions militantes et revendicatives. C'est pourquoi nous organisons tous les étés les rencontres libertaires d'Eychenat en Ariège. Les débats sont l'occasion de rencontres et d'échanges sur des thèmes d'actualité et sur les problématiques rencontrées dans les luttes. Luttes envisagées dans une perspective révolutionnaire pour porter l'indispensable rupture avec le système capitaliste et patriarcal, car celui-ci n'a qu'un visage, celui de la domination et de l'oppression et aucun compromis n'est possible pour l'émancipation de toutes et tous.

OCL Sud-Ouest

Remarques sur la grève des ouvrièr-es de PSA Aulnay (3ème partie)*

Mardi 21 mai, 7h du matin, devant les grilles de l'usine, c'est sous la pluie que se rassemblent les grévistes pour reprendre le travail ; pourtant l'ambiance n'est pas à la tristesse ; ça rigole et ça balance des vannes. Après la traditionnelle assemblée générale, la manifestation à l'intérieur des ateliers démarre, elle est dynamique et bruyante et lorsque nous quittons les camarades de l'usine, on ne voit pas vraiment comment le retour à la normale, c'est-à-dire au travail, pourrait s'effectuer.

Rien n'est fini...

Il est encore évidemment trop tôt pour tirer les conclusions de la grève, et il convient d'abord aux grévistes de tirer toutes les leçons de leur mobilisation. La fierté d'avoir tenu tête à Peugeot pendant quatre mois et d'avoir remis dans l'actualité la question sociale (et plus encore la question ouvrière), permet aux grévistes de rentrer sans honte mais cela ne peut effacer la sensation d'être passé à côté de quelque chose et de terminer avec un accord bancal (voir encadré).

En effet l'accord signé le vendredi 17 mai, qui annule les sanctions contre les ouvriers, est la preuve que la solidarité ça marche et que la lutte paye toujours. Mais cet accord ne règle cependant rien sur le fond, malgré l'auto satisfaction pénible du syndicat CGT et des militants de Lutte Ouvrière [1], c'est plutôt une simple étape dans un conflit qui continue.

Car la direction de PSA n'a pas attendu longtemps avant de reprendre la main, multipliant les déclarations avec l'annonce de la fermeture prochaine du site de Meudon, celle du passage à une seule équipe de travail dans l'usine d' Aulnay à partir du 10 juin (et donc, de fait, de la baisse de la production de moitié), d'un plan de départ volontaire (700 au minimum) de l'usine de Poissy pour accueillir les salariés d' Aulnay-sous-Bois, et enfin, avec le projet de la mise en place d'accords de compétitivité dès 2014, elle souhaite démontrer qui est et qui doit rester le maître.

Il est en effet fondamental pour le patronat de PSA de mettre fin à l'insubordination qu'a provoquée cette grève.

En proposant aux grévistes de partir avec un peu plus de fric elle espère ainsi se débarrasser des éléments les plus actifs et donc potentiellement subversifs.

...mais tout commence

Car la situation n'est pas totalement sous contrôle, les non grévistes ont pu constater l'intérêt de se mobiliser et pourraient à leur tour réclamer des conditions de départ améliorées ; mais plus que les coups de colère à venir, c'est l'expérience accumulée au cours de cette lutte que la direction doit craindre. Les liens, la fratemité, les rencontres et le plaisir suscités par ces quatre mois donnent la légitimité, le savoir faire et l'envie aux grévistes de poser des jalons pour les luttes à venir et pas seulement à PSA. La rupture qu'a constituée la grève dans le quotidien de ces travailleurs leur a permis d'accéder à un degré de conscience supérieur.

Il est remarquable de constater, lors des rencontres publiques de Lille et Toulouse [2], auxquelles nous avons pu contribuer, combien les grévistes avaient pris conscience que leur combat, tout individuel qu'il soit, concernait aussi l'ensemble des exploités et devait se propager à toute la société. Cette conscience de classe, elle s'exprime à travers l'indiscipline généralisée qui s'est répandue dans les ateliers (refus du port de l'uniforme, partie de football sur la place de grève, ouverture de l'usine aux soutiens extérieurs...) et c'est certainement à partir de ce commun par-

[1] A ce titre, le débat qui a lieu à la fête traditionnelle de la dite organisation et la brochure analysant la lutte des ouvriers d'Aulnay en sont l'illustration parfaite. En présentant sa méthode, celle de «élites militantes qui, se renforçant, se multipliant, finissent par donner corps à la volonté gréviste», LO défend envers et contre tout l'orientation bolchévique et passe à notre avis à côté de ce qui a fait les contradictions de ce mouvement et donc de son intérêt (Quid de la production d'automobiles ? quid de la crise capitaliste ? quid de la stratégie de la lutte et des multiples revirements syndicaux ?).

[2] Organisé par des camarades solidaires (salut aux Bad Kids toulousains !), les deux réunions publiques, qui se sont déroulées dans les lieux occupés sans droit ni titre (des squats quoi!) de l'Insoumise à Lille et du CREA à Toulouse, ont donné lieu à des échanges particulièrement intéressants et chaleureux.

Le protocole d'accord

Voici ce que le protocole d'accord signé le 17 mai propose finalement pour l'ensemble des salariés concernés par le PSE :
La prime de licenciement supra-légale est augmentée de 6 mois à 12 mois. Les départs anticipés passent de 30 à 36 mois.
La prime de mutation est passée de 5000 € brut imposables à 5000 € net non imposables
Pour les grévistes :
Réintégration des 4 salariés licenciés. Réintégration fictive cependant, puisqu'ils sont obligatoirement intégrés dans le PSE, ils pourront bénéficier des mesures de celui-ci ou de la possibilité de reclassement à la RATP, SNCF ou ADP, mais pas dans le groupe PSA.
L'annulation des procédures de licenciement contre les délégués. L'annulation de toutes les poursuites pénales et disciplinaires.
Une indemnité forfaitaire supplémentaire pour ceux qui choisiraient de quitter l'entreprise avant le 31 mai 2013, aujourd'hui fixée à 20 000 euros supplémentaires.
Les journées de grève sont neutralisées pour le paiement des journées de chômage, du calcul de la prime de 13éme mois, les jours de congés payés, les jours fériés également, ce qui atténue fortement les pertes financières de la grève.
Mais tous ces acquis sont conditionnés à l'abandon des procédures de recours en justice individuelle (prud-hommes) et collective (contestation du PSE par la CGT).

tagé que quelque chose pourrait repartir.

Il faut pour cela que les camarades qui ont été aux avant-postes de la lutte agissent en ce sens de manière réfléchie et assumée, et construisent les outils de leur autonomie afin de ne pas subir et être les instruments d'opposition syndicale ou d'intérêts politiciens. C'est seulement à partir de ces conditions que pourra peut-être se construire cette convergence mille fois appelée mais jamais réalisée, pour donner une perspective à tous ceux qui subissent, isolés et dos au mur, la restructuration capitaliste en cours.

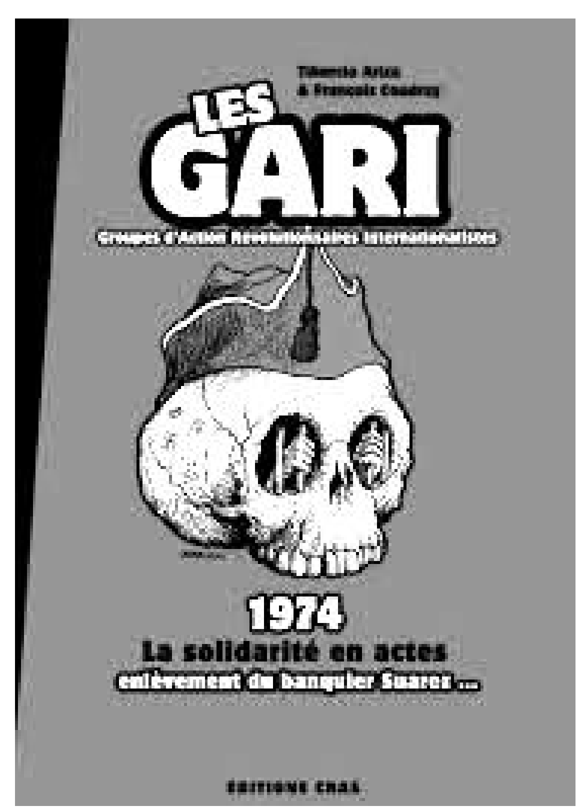
Nous saurons alors si la grève des travailleurs d'Aulnay était la première ou la dernière d'un cycle de lutte.

Jean Mouloud, 24 mai

* Articles précédents dans Courant Alternatif 228 et 229

Les patrimoines en France

L'I.N.S.E.E. a publié une synthèse sur l'évolution des patrimoines en France de 2004 à 2010. Aucune surprise dans cette étude : les inégalités se sont accrues. En 2004, la fortune des 10 % les plus riches était 680 fois plus élevée que celle des 10 % les plus pauvres, l'écart était alors de 840 000 euros. En 2010, c'est 920 fois plus et la différence est de 1,2 million d'euros. Au cours des six dernières années, les écarts entre les fortunes se sont creusés alors qu'entre 2008 et 2010 la valeur des actions a chuté. Deux raisons principales expliquent ce phénomène : la hausse des écarts de revenus (qui permettent d'épargner) et celle des prix de l'immobilier. 40 % de la population dispose de 2 % de l'ensemble du patrimoine selon cette enquête, 10 % en détient près de la moitié. Le patrimoine net (dettes déduites) médian, c'est-à-dire celui qui sépare les 50% les plus riches des 50% les plus pauvres, s'élève à 113 000 euros. C'est un chiffre à retenir entre autres pour suivre les débats sur les impôts. Mais attention, tous ces chiffres concernent les patrimoines des ménages (des familles) et non des individus. Le patrimoine net médian des ouvriers non-qualifiés est de 5 500 euros. L'ensemble des employés et des ouvriers (la moitié des actifs) possède un patrimoine médian inférieur à 30 000 euros. Les cadres supérieurs disposent d'un patrimoine net médian sept fois plus élevé (214 000 euros). Bien sûr, les différences par tranches d'âge sont elles aussi très importantes.



LES GARI - 1974, La solidarité en actes de Tiburcio Ariza et François Coudray

Ce livre a été édité par le CRAS *.
En mai 1974, les GARI, Groupes d'Action Révolutionnaires Internationalistes, avaient défrayé la chronique avec l'enlèvement d'Angel Baltasar Suarez, le directeur de la Banque de Bilbao à Paris, et une série d'attentats à l'explosif contre les intérêts économiques de l'Espagne et les représentations du franquisme. Leur but était clairement revendiqué : ils exigeaient la libération des prisonniers de l'ex-MIL (Movimiento Iberico de Liberacion), dont deux d'entre eux risquaient la peine de mort par le garrot comme l'avait subie à Barcelone, deux mois auparavant, leur compagnon de lutte Salvador Puig Antich.
Les GARI étaient avant tout une coordination de groupes autonomes et d'individus de la mouvance libertaire en France, pour qui les protestations classiques de solidarité semblaient insuffisantes pour empêcher les condamnations à mort.
Si au cours de l'été la coordination décida l'autodissolution, les arrestations de certains de ses membres, la solidarité envers les inculpés et les procès (en 1981) allaient prolonger la "vie médiatique" des GARI pendant plusieurs années.

Outre qu'il comporte des témoignages récents de protagonistes qui ont bien voulu revenir sur ce passé, ce livre présente une chronologie détaillée des événements et une anthologie des textes écrits en 1974 et 1977 (dont des communiqués de revendication, des lettres de détention...) qui permettent d'approcher la pensée des personnes qui ont pris part aux actions des GARI ; et, par la même occasion, de lire quelques pages d'histoire de groupes autonomes libertaires, car les GARI sont le fruit du bouillonnement post-68 et des liens tissés au gré des affinités et des luttes.

Pour se procurer l'ouvrage (296 p.), écrire au CRAS, BP 51026 – 31010 Toulouse cedex 6, en joignant un chèque de 18 euros/exemplaire, libellé à l'ordre du CRAS

* Le CRAS est un centre de documentation créé en 1979, affilié à la FICEDL (Fédération Internationale des Centres d'Etudes et de Documentation Libertaires).

Mariage pour tous: L'extrême droite à l'offensive

Le mouvement contre le mariage pour tous a réveillé la "majorité silencieuse", nous a rappelé que l'église avait encore un poids politique et que la France était bien un pays baignant dans le catholicisme. Pour ceux qui ne s'en souvenaient plus…

Le mariage gay, un enjeu mineur, un jeu politicien…

Au début, ça a commencé de manière plutôt classique, il s'agit d'une équation politicienne assez simple. Dès son investiture, le PS met la question du mariage homosexuel en avant (il s'agissait d'une promesse de Hollande) pour faire oublier la quantité relativement impressionnante de lois antisociales qui passent tous les mois depuis un an dans l'hémicycle. Pour ce faire, le gouvernement s'appuie sur des sondages très favorables au "mariage pour tous" (environ 60%). Il est à noter que l'opinion reste aujourd'hui favorable au mariage et à l'adoption d'enfants par les couples homosexuels. L'enjeu pour l'Etat est donc de faire de cette loi, ce "nouveau droit", une sorte de "caution de gauche".

La réaction des partis de droite est forcément à la hauteur de l'événement: puisqu'ils n'ont rien à dire sur le fond politique du gouvernement (et notamment économique), ils vont se ruer sur cette loi, remuant les valeurs traditionnelles de la droite : la famille et la morale chrétienne. Très vite les débats se font passionnés et pas très passionnants. Car il est évident que ce qui aurait pu se traduire par un progrès social, mené par le PS et ses satellites, n'est plus qu'un changement social, intégrant les homosexuel-les aux codes de la famille…

La question du mariage déchaîne les passions, étonnamment plus que l'adoption, sans doute moins symbolique mais ô combien plus importante pour les personnes concernées.

Le jeu politicien ne suffit plus

Très vite, la droite fait part de son envie d'amener le débat "dans la rue". Le 17 novembre, l'UMP, main dans la main avec l'Eglise, organise de nombreux cortèges en France, regroupant plusieurs centaines de milliers de personnes. Jusque-là, rien d'étonnant. Pour toute personne ayant étudié un peu la question, il était clair (et cela restera le cas tout au long du mouvement) que la manif avait été "arrosée" par le clergé. Une grosse infrastructure est mise en place pour ces défilés. Il est à noter que l'extrême droite s'est rassemblée le lendemain, le 18 novembre, à Paris, regroupant tout de même 10 000 personnes. C'est le début de la médiatisation croissante des groupes d'extrême droite et en particulier de l'institut Civitas (à travers "l'agression" calculée des Femen).

L'institut Civitas est une organisation intégriste catholique, royaliste, particulièrement homophobe, proche des idées de Mgr Lefèvre. Contrairement à l'état groupusculaire de l'extrême droite radicale, l'institut Civitas a une vraie base sociale. Une base sociale autour des fidèles de l'ouest Parisien et notamment des personnes fréquentant l'église St Nicolas du Chardonnet. Une base sociale qui ne sort pas trop dans la rue habituellement certes, mais solide et nombreuse. L'organisation, très hiérarchisée, est dirigée par le secrétaire général Alain Escada qui, malgré un regard qui ne fait pas oublier les affaires de mœurs touchant l'Eglise, a été très sollicité par les médias. Contrairement à Frigide Barjot et à la ligne "UMP" de la "Manif pour tous", Civitas refuse "tous les discours visant à normaliser l'homosexualité". Comme ça, c'est clair.

Parallèlement, la "manif pour tous" prend de l'ampleur à travers le personnage de Frigide Barjot, sorte de rock star homophobe. Axant sur le côté famille, la "manif pour tous" est vertement critiquée par la droite radicale. Pour sa forme "gentillette" d'abord, mais surtout pour sa "tolérance" envers les homosexuel-les.

Une massification

Le mouvement prend réellement son essor le 12 Janvier, lorsque l'Église et l'UMP arrosent de fric la gigantesque manif qui se termine sur le Champ de Mars, des bus venant de toute la France ayant été loués. Les organisateurs revendiquent 800 000 personnes, ce qui en ferait la plus grosse manif depuis celles de 1983 des droitiers (encore) pour l'école privée. Les médias se régalent des images des "vraies familles françaises", bien blanches, bien blondes, fertiles et joyeuses. La France qu'on aime, quoi! Évidemment tous les participants essaient de faire bien propres sur eux, parlent de la souffrance des enfants (on ne leur demande bien sûr jamais leur avis), se défendant de toute homophobie et parlant de leur "bonheur à élever des enfants" (sic). On peut remarquer la mesquinerie de la revendication, qui consiste à priver des gens de ce qui semble faire leur bonheur. Si ça n'est pas homophobe, c'est au moins méchant.

Le discours est un peu plus clair du côté de la manif d'extrême droite, organisée en parallèle par Civitas, qui a pris du grade. C'est plus de 20 000 personnes qui forment un cortège que l'on peut raisonnablement qualifier de fasciste, regroupant toutes les tendances du racisme organisé en France. Dès lors, le mouvement prend une autre ampleur, devient un vrai sujet médiatique et revient rapidement dans les conversations au quotidien. Le mouvement est sorti de la seule sphère politicienne et devient un sujet de société, extrêmement clivant, qui amène à de vifs affrontements au sein de cadres tels que les dîners entre collègues…

Le tournant anti-parlementariste

Rendez-vous est donné le 24 mars pour une "manifestation géante" sur les Champs Elysées. Mais Frigide Barjot et consorts se voient refuser l'accès aux Champs. Ce jour-là ont lieu les premiers affrontements, opposant les flics et des jeunes d'extrême droite, entre autres, qui avaient choisi cette fois de participer à la manif. Les fachos ont réussi leur coup. En essayant de pénétrer de force sur les Champs Elysées, zone symbolique de la droite et de la bourgeoisie, ils se sont assuré le soutien de la manifestation. Les images des flics gazant des manifestants "familiaux" ont fait le tour d'internet, les partisans de l'ordre ont ainsi pu se poser en victimes.

C'est à partir de ce moment que la radicalisation fut effective. Les semaines qui suivent, les manifestations se succèdent le soir, souvent émaillées de bagarres avec les CRS dans les beaux quartiers de Paris. La tendance "Frigide Barjot" ne maîtrise plus grand chose, l'UMP pas plus, le FN n'a jamais paru tenir une place importante… Les forces politiques qui restent sont les groupes d'extrême droite. Civitas, peu enclin à l'organisation du désordre, se met lui en retrait, regardant d'un œil bienveillant les autres groupuscules, plus jeunes et plus avides de baston que les grenouilles de bénitiers. Reste que, pendant plus d'une semaine et quasi tous les soirs, ce sont les Jeunesses nationalistes, le Renouveau français, les Identitaires et l'Action française qui tiennent le quartier Latin, organisent les manifs et les af-

frontements, entraînant avec eux une bonne partie des fils de la haute et petite bourgeoisie de région parisienne.

Malgré toute leur bonne volonté de respectabilité, les organisateurs officiels de la "manif pour tous" sont débordés, leur service d'ordre prenant même des coups… Ces affrontements pourraient paraître anecdotiques si seulement les manifestations n'étaient pas aussi fournies. Durant la semaine du 15 au 20 avril, c'est plus de 5000 personnes chaque soir qui se retrouvent quotidiennement pour cracher leurs saloperies à travers Paris. Car il va sans dire que les discours ont changé. On est passé d'une rhétorique traditionnelle geignarde sur "les enfants qui ne pourront pas s'intégrer avec des parents de même sexe", à une logorrhée sur la "norme homosexuelle qui devient dominante", la "chasse aux hétérosexuels" et autre "disparition de la civilisation chrétienne". Cette inversion des valeurs, les homosexuel-les étant censés être une norme, comparable aux masculinistes, fonctionne malheureusement. Outre le socle idéologique et la composante de classe (l'immense majorité des manifestants radicaux sont issus des milieux bourgeois, du moins à Paris), la culture politique d'après-guerre de ces milieux-ci ("les rouges vont tout nous prendre, vite planquons-nous en Suisse") crée un sentiment de panique. On a pu ainsi entendre le slogan (qui aurait fait rêver Friedrich Engels) "dictature socialiste".

Il est aussi clair que toute l'extrême droite intellectuelle était mobilisée, portait des tribunes, des textes, des débats. Dans un article du JDD du 22 avril, un membre des RG fait un portrait des manifestants arrêtés : "On a pas mal de "fils d'archevêque", confirme une source policière, des jeunes gens dont les parents occupent des postes importants, des militaires…". De plus , certains journalistes évoquaient le retour sur le devant de la scène d'anciens membres de l'OAS.

L'extrême gauche: pas à la hauteur.

Sans partir dans une théorie complotiste ou catastrophiste, cet état de fait doit nous rappeler que certaines franges de la société française sont toujours promptes à réagir, à jouer de leur influence. Il ne s'agit pas ici de dire qu'il y a un péril fasciste en France. Seulement la confiance prise par les militants d'extrême droite, leur soutien par une certaine base sociale peuvent nous amener à des confrontation violentes, à des modifications dans nos manières de militer. Lyon sert actuellement de laboratoire pour les fachos, ils tabassent les militants entre autres, mais aussi des homos, cassent des devantures de kebabs... Face à cela, l'extrême gauche dans toute sa diversité semble dépourvue de réponse. Ce phénomène ramène à de lointains souvenirs et cette époque où militer incluait le risque de se faire péter la gueule est oubliée depuis longtemps. Personne n'est vraiment structuré pour faire face à ça à l'heure actuelle.



L'exemple de Paris est représentatif. Pendant que l'extrême droite tenait la rue, il y a eu très très peu de réaction. Quelques rassemblements ont eu lieu (un sur la place de la Bastille, organisé par Act Up a regroupé 5000 personnes contre l'homophobie), mais la plupart du temps les revendications se bornaient à des slogans. Ainsi on a pu entendre qu'il fallait « faire barrage à l'extrême droite » sans en préciser les modalités, ou encore des appels pathétiques de la part de militants historiques de l'antifascisme demandant à l'Etat « d'interdire ces rassemblements ». Comme si l'Etat était garant de nos libertés... Il faut dire que toutes ces paroles n'ont été que du vent, les gauchistes (mis à part Act Up) n'ont eu aucun discours sérieux sur la situation.

L'attentisme, la fatalité de voir un mouvement réactionnaire si fort ont comme anesthésié toutes les capacités d'analyse, de critique, laissant comme unique perspective le fait de se ranger derrière l'Etat et ses flics... L'Etat comme rempart au fascisme... on imagine assez bien les conséquences que cela peut avoir. Se dépossédant de toute capacité critique, il semble clair que les militants se dépossèdent aussi des moyens concrets et physiques de s'opposer aux fafs. Sur Paris, en face, ces derniers ont une grosse confiance. Ils se sont rodés à des affrontements, ils ont eu un soutien politique de la part d'une grande partie de la "manif pour tous". Pour l'extrême droite, nous sommes leur principal ennemi. Et à l'heure où ils nous attaqueront, ça veut dire qu'ils auront attaqué préalablement d'autres gens, qui n'auront pas eu la chance ou la force de s'organiser contre eux.

Le FN, le grand absent

Si l'extrême droite a pris la rue à bras le corps, reste qu'il y a une déconnexion entre l'aile « activiste » et l'aile « électorale ». Le FN a paradoxalement été complètement absent du débat sur le mariage gay. Paradoxalement car sa poussée dans les sondages est continue et qu'il est clair que ce parti s'inscrit de plus en plus comme un des prétendants pour 2017. Sauf que le prix de cet ancrage dans la classe politique est une transformation du parti en un groupe de « notables ». C'est un parti avec peu de militants (en témoigne son échec au premier mai où il a peiné à regrouper 5000 personnes) mais une grosse structure, un bureau politique solide. Finie l'époque des skins et des cogne dur au FN. Le Front se fait de plus en plus bureaucrate. Les tendances radicales des fachos ne se trompent pas tout à fait quand ils craignent des récupérations de la part du FN. La stratégie des Le Pen est en effet claire : on ne fait pas de vagues, on profite de la droitisation de la société, des mouvements d'humeur de « la majorité silencieuse », direction 2017 !

L'attaque est donc à double tranchant. D'un côté, le marteau qui tape fort : l'Etat qui réprime, les groupes d'extrême droite qui s'organisent peu à peu, les lois antisociales et le manque de victoire pour nous. De l'autre, l'enclume, avec un FN très haut qui sclérose une bonne partie des personnes que l'on voyait habituellement se battre, les empêchant de se révolter par peur d'un retour de bâton électoral.

En tant que militants révolutionnaires, il est donc impératif de tisser des liens concrets entre les prolos, les personnes combatives en dehors de ces espaces électoraux. Il faut libérer un espace qui permette une réelle réappropriation de la politique. Réappropriation qui nous permettrait de nous battre concrètement contre tout ce qui nous détruit, toutes les attaques subies depuis des années. Réappropriation qui ferait que nous ne subissions plus la situation comme cela, situation qui nous contraint à rentrer dans un échiquier politique qui n'est pas et ne sera jamais le nôtre. L'échec de la lutte contre l'extrême droite et l'homophobie n'est donc pas un élément isolé. Il est le fruit d'une incapacité à nous organiser politiquement sur des bases claires.

Un parisien

L'AÉROPORT FANTÔME, OPÉRA DE « RICHARD » AYRAULT

À Notre Dame des Landes en Loire-Atlantique, le projet d'aéroport s'enlise dans la zone trop humide. Le 11 mai, la chaîne humaine de la coordination anti-aéroport a rassemblé plus de 25 000 personnes. La dauphine d'Ayrault met de côté ce boulet dans sa course à la mairie. Même la presse locale branchée, pour bobos ou décideurs locaux, le flingue copieusement. Et après..?

UNE MOBILISATION QUI TIENT

La chaîne humaine du 11 mai a largement rempli son contrat : entourer la ZAD, et aligner 25 000 personnes sur le terrain. Contrairement à la puissante manifestation du 17 novembre, lancée trois semaines plus tôt en réponse aux destructions et expulsions policières et en pleine répression, la chaîne humaine était préparée depuis mi-décembre, sur une ZAD sans occupations policières, alors que le rendu des commissions de dialogue et d'experts laisse espérer près de deux ans de délai... et donc un possible abandon du projet et de la mobilisation !? De plus, nombreux étaient celles et ceux qui boudaient l'évènement trop consensuel et institutionnel à leur goût. Donc un clair plébiscite dû notamment à l'audience de la lutte dans les collectifs locaux, présents.

La prochaine mobilisation sera les 3 et 4 août, où les opposant-e-s veulent le rassemblement le plus massif possible. Nous en reparlons plus bas. Et du côté des porteurs du projet, comment cela est-il vécu?

POUR LE PS LOCAL, TOUT VA ...TRÈS BIEN

Les rats quitteraient-ils le navire ? On pourrait le penser, à la lecture de la presse locale branchée et innovante, qui cogne sans ménagement sur le projet [1]. Mais il en faut plus à nos socialistes pour virer de bord.

En mai, selon la propagande régionale et celle de la métropole nantaise, le projet d'aéroport nous guiderait toujours vers des lendemains qui chantent ! Manquent juste quelques retouches minimes au projet, signalées par la commission officielle du dialogue, qui a bien travaillé de novembre à avril en le déclarant « indispensable » (2). Mais la méthode Coué résiste difficilement à l'analyse détaillée du nouveau rapport des experts chargés d'analyser la compatibilité du projet avec les règles de préservation de la nature. Ces experts officiels d'une commission d'Etat (?) seraient cette fois-ci les universitaires les plus reconnus unanimement dans leurs spécialités respectives (on est même allé chercher un canadien et un belge !), contrairement à la précédente fournée de demi-sels qui avait rapidement décrété « compatibles » le déplacement de la zone humide et les compensations de Vinci, la multinationale chargée de la réalisation du projet. Aux douze questions posées sur la compensation et le transfert, la commission a répondu négativement. Et il semble que le délai supplémentaire minimum exigé pour évaluer la biodiversité soit deux ans. La rentabilité de l'opération serait en fait remise en cause pour Vinci, avec un tel délai : cela expliquerait-il alors l'annonce confidentielle d'un prochain désengagement d'Eurovia, filiale de Vinci spécialisée dans les routes?

Vinci jouait gros sur ce coup et avait fait appel à Biotop, le numéro un des entreprises du secteur ; comme le micro-climat de la ZAD (zone d'aménagement différé ou zone à défendre) est un peu chaud pour les collaborateurs de Vinci, les naturalistes de Biotop, même flanqués de gendarmes, n'ont pas traîné leurs bottes outre-mesure sur

Un procès très politique

Un camarade paysan, membre du COPAIN 44 (Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles INdignées par le projet d'aéroport), alors qu'il passait simplement au carrefour des Ardillères après la journée « Sème ta ZAD » le 13 avril pour rentrer chez lui, avait été interpellé par des gendarmes mais ne s'était pas arrêté, ne les ayant pas entendus et ne voyant pas de raison de le faire, évoluant à très faible vitesse. Mal lui en a pris : le 21 mai, il passait en procès à Saint-Nazaire pour « refus d'obtempérer, mise en danger de gendarme, refus de prélèvement ADN » (cf. CA de mai) et était condamné à 10 mois de suspension du permis de conduire (pour le refus d'obtempérer), ce qui est très gênant pour son travail et à 400 euros d'amende (pour 3eme refus d'ADN). Bien sûr, après deux autres procès relatifs à la lutte, Christian est dans le collimateur de la préfecture et ce procès est très politique. Sinon comment justifier cet acharnement des flics, des juges, et les moyens déployés (des dizaines de flics pour l'arrêter, le tenir en garde à vue 24 heures face à la mobilisation devant le commissariat de Chateaubriand, et enfin le juger ensuite à grands frais). Le message s'adresse à toutes celles et ceux qui luttent, notamment aux paysans du COPAIN, très mobilisés dans la lutte et l'occupation des terres, histoire de les faire hésiter aux prochaines manifestations de tracteurs. Bien sûr, il faut comparer ce verdict (inouï pour de tels faits) avec l'impunité des membres de la FNSEA autorisés à bombarder des flics impassibles pendant des heures...; il n'y a pas que dans les usines Peugeot qu'il y a des syndicats collabos du pouvoir. La mobilisation le 21 mai à Saint-Nazaire fut conséquente, la principale entrée de la ville a été bloquée par une barricade de pneus et une trentaine de tracteurs pendant deux heures, puis après une déambulation surprise en ville, un rassemblement musical de 150 personnes avec des grillades et des batucadas devant le palais de justice a sonorisé l'audience à la grande joie des magistrats, ravis.

[1] Deux revues nantaises de « gauche » branchées ont lâché du lest sur le projet : Terraéco, « humaniste et... en transition vers un monde durable » pour les bobos, titre sur le « mirage de NDDL » en 12 pages qui piétinent le projet, en faisant appel à « la science économique moderne... et non la science économique productiviste » à la papa. C'est tellement simple, pourtant! La revue Place Publique - expression du think tank des décideurs nantais de droite et de gauche, le Cercle Kervégan - en rajoute une couche avec la publication de deux universitaires, un géographe et une sociologue, qui mettent en doute la logique du projet... celui-ci aurait fait l'objet d'un accord entre Nantes (l'aéroport) et Rennes (le TGV direct vers Paris). Les Nantais, crispés sur leur métropole, n'ont pas vu qu'en mettant Rennes à 1H40 de TGV de Paris, l'aéroport du Grand Ouest de NDDL perdait son attrait face aux hubs parisiens et leurs liaisons internationales, les tentatives similaires de Lyon s'étant soldées par des échecs répétés. Par ailleurs le géographe met en

le terrain, estimant à la louche la diversité biologique. Le rapport de Biotop s'est révélé ensuite essentiel pour aider les politiciens à balayer dans leurs discours les récriminations des populations. Chasser les naturalistes de Biotop n'a pas pour autant été forcément contre-productif ; on sait comment les dossiers gênants (nucléaire, gaz de schiste, OGMs...) restent dans les tiroirs. Actuellement, des observations indépendantes sont menées systématiquement depuis janvier par les « naturalistes en lutte », selon un membre de la LPO (Ligue de la protection des oiseaux) ; elles révèleraient en fait une bio-diversité étonnante a contrario des vérités assénées dans la presse par la commission du dialogue et certains experts...

LA MOULINETTE VINCI

Dans le dispositif d'expertise-communication mis au point et rôdé à Notre Dame des Landes par Vinci pour être réutilisé sur le reste de la planète à chaque demande de politiciens désireux d'une grande infrastructure (3), un savant calcul permettait d'estimer la valeur écologique des différents éléments du terrain d'origine (prairie humide, ruisseau, haies...) en unités de compensation. Un ruisseau « pauvre » biologiquement ne valait qu'une demi-unité, deux prairies étaient synthétisées en une unité... À ce compte, Vinci avait réussi le tour de force suivant : transférer le millier d'hectares humides à bétonner, en 500 hectares à recréer quelque part. Tritons et loutres, salamandres et autres animalcules seraient au chaud dans les trous d'eau argileux creusés à coups de tracto-pelle. La « loi sur l'eau », sortie du Grenelle de l'Environnement de Sarkozy, prévoit pourtant le remplacement de toute zone humide par le double de surface, dans des conditions exigeantes... Ces 2000 hectares à réhumidifier (sous le nez d'agriculteurs déjà en demande de terres cultivables...) étaient divisés par quatre grâce à la moulinette magique de Vinci. Cela rappelle à petite échelle les calculs vertigineux du bilan carbone de l'activité humaine dans la réglementation contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre (cf. l'extraction du gaz de schiste). Ce montage abracadabrantesque va s'écrouler manifestement sous les recommandations du Conseil National de Protection de la Nature, purement consultatives... mais vraisemblablement décisives en cas de recours juridique si Vinci s'entête.

De même les compensations pour le barreau routier seraient insuffisantes, même si mieux estimées.

Les entrepreneurs de la région suivent de très près les démêlés de Vinci avec l'opposition, et ils en tirent des leçons pratiques !!! Pour preuve, à Pontchâteau à l'ouest du département, sur l'axe Nantes-Vannes, un projet de zone commerciale avec un hypermarché Leclerc se heurtait à une zone agricole et humide d'une quarantaine d'hectares, protégée par des naturalistes et un avis négatif de la commission nationale d'aménagement commercial d'octobre 2012. Préférant payer des amendes pour atteinte à la loi plutôt que de rentrer dans des procédures juridiques interminables et risquées, le 20 mars le dirigeant du Leclerc a tout défoncé à coups de bulldozer pour installer les voies de circulation de la future zone, rendant irréparables les dégâts au terrain et plaçant les opposant-e-s devant le fait accompli.

QUELLE VICTOIRE?

C'était le thème d'un des débats animés par Hors Pistes (groupe de la ZAD) et le collectif poitevin la veille et le soir même de la chaîne humaine, à la Châteigne, sur la ZAD, débat auquel près de 300 personnes ont participé. Les groupes libertaires, qui avaient contribué aux différentes initiatives unitaires depuis la manifestation anti nucléaire à Rennes en 2011, à Nantes le 24 mars 2012 et aux débats le 8 juillet à NDDL (cf. CA en ligne sur le site OCL), n'ont pas su se dynamiser. L'initiative de Hors Pistes arrivée une semaine plus tôt démontrait que, loin de vouloir consommer des divertissements organisés par la coordination, les participant-e-s souhaitaient tenter de réfléchir collectivement à l'histoire de la lutte et sur quelles perspectives la victoire pouvait ouvrir... Nous pensons qu'il est important de s'emparer de tels thèmes. Le rassemblement de cet été pourrait en être l'occasion, en élargissant le questionnement aux collectifs de lutte mobilisés contre d'autres nuisances, et en donnant une visibilité à des thèmes souvent présentés de façon tronquée, biaisée ou soigneusement omis par les médias.

Nantes, le 25 mai 2013



doute la crédibilité de l'argument des édiles nantais sur une ceinture verte de terres agricoles de 19 000 hectares, gelées pour l'urbanisation, entre la métropole et NDDL: aucune commune ne pouvant résister au différentiel de prix entre terres agricoles (16 cts le m2) et urbanisées (81 euros).

[2] Auxiette, président de région plein de zèle, s'est même fait rappeler à l'ordre par la filière Lignes Intérieures d'Air France. Celle-ci exige un démenti public à propos d'une déclaration du premier sur la création supposée de 300 emplois grâce à son transfert à NDDL.

[3] Vinci est le numéro un mondial de la construction et gestion des infrastructures de transport. L'Etat français lui a vendu entre autres ses autoroutes. Le groupe a racheté récemment tous les aéroports du Portugal, en ambitionnant d'asseoir sa suprématie mondiale sur un savoir-faire à vendre clé en main aux politiciens qui nourrissent de grands projets d'aménagement. Ce savoir-faire global va de la communication initiale et l'expertise,via la mise en oeuvre, jusqu'à la gestion finale. Cf. brochure de l'OCL: « VINCI, dans le business du développement capitaliste, construction d'infrastructures et racket sur la mobilité », 16 p., disponible à : oclibertaire@hotmail.com.

A propos de l'exploitation des centrales nucléaires Rapport 2012 de l'ASN

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) est une autorité administrative «indépendante», créée en 2006, qui assure entre autres les missions, au nom de l'État, de contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection en France (travailleurs du nucléaire, environnement, populations locales) et de l'information du public.*
Elle succède, avec des compétences élargies et un statut différent, au Service central de sûreté des installations nucléaires (SCSIN) créé en 1973, devenu Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) en 1991 puis Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) en 2002.
L'ASN contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décrets et d'arrêtés ministériels ou en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.
Chaque année, elle publie un rapport recouvrant toutes les activités liées au nucléaire (de la fabrication à la gestion des déchets). Nous allons ici nous intéresser à ce quelle dit concernant l'exploitation des centrales nucléaires.

L'ASN est dirigée par un collège de cinq commissaires dont 3 sont nommés par le président de la République, 1 par le président du Sénat et 1 par le président de l'Assemblée nationale. Selon le Conseil d'État, les Autorités Administratives Indépendantes (AAI) sont des «organismes administratifs qui agissent au nom de l'État et disposent d'un réel pouvoir, sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement».

[1] Voir encart

[2] Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle, créé par l'ASN en juin 2005.

[3] L'Association des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA en anglais), créée le 4 février 1999, est une association regroupant des agences ou organismes de régulation de sûreté nucléaire, actives dans les pays d'Europe de l'Ouest (incluant la Suisse).

En 2012, l'ASN a réalisé 2 093 inspections dont 802 inspections dans les INB [1] et 112 inspections des activités de transport. Elle a mené 281 journées d'inspections du travail (voir plus bas) et 20 inspections avec prélèvements.

En 2012, ont été déclarés à l'ASN :

- 1 170 événements significatifs concernant la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'environnement pour les INB ;
- 59 événements significatifs concernant le transport de substances radioactives ;
- 593 événements significatifs concernant la radioprotection pour le nucléaire de proximité.

En 2012, l'ASN a pris des mesures administratives (mises en demeure, suspension d'activité…) vis-à-vis de neuf titulaires et responsables d'activités nucléaires. A la suite des infractions constatées, elle a transmis 23 procès-verbaux aux procureurs, dont 11 au titre de l'inspection du travail dans les centrales nucléaires. Sans que l'on sache réellement de qui il s'agit.

A propos de l'accident de Fukushima et des suites à donner

Pour l'ASN, l'accident de Fukushima confirme l'importance des travaux engagés dès 2005 avec l'ensemble des parties prenantes au sein du Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire (CODIRPA)[2]. Ces travaux ont débouché en novembre 2012 sur la publication des premiers éléments de la doctrine nationale sur la gestion post-accidentelle nucléaire.

Dans son avis du 3 janvier 2012 sur les évaluations complémentaires de sûreté, l'ASN recommandait que le projet d'arrêté fixant les règles générales relatives aux installations soit signé au plus vite. Un arrêté, préparé par l'ASN en relation avec les ministres chargés de la sûreté nucléaire, a été publié le 8 février 2012. Il impose, par exemple, de nouvelles exigences sur la surveillance des prestataires par les exploitants et intègre les «niveaux de référence» établis par l'association WENRA[3], qui a travaillé durant plusieurs années à la définition d'un référentiel européen d'exigences communes de sûreté.

A la suite de l'accident nucléaire de Fukushima, l'ASN a considéré qu'une démarche d'évaluation complémentaire de sûreté (ECS) des installations nucléaires civiles françaises vis-à-vis du type d'événements qui ont entraîné l'accident de Fukushima devait être engagée. A l'issue de ces évaluations complémentaires de sûreté, l'ASN a considéré que les réacteurs électronucléaires présentaient un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucun d'entre eux. Dans le même temps, l'ASN a considéré que la poursuite de leur exploitation nécessitait d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont ils disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. Dans ses décisions du 26 juin 2012, l'ASN impose la mise en place, notamment, des mesures suivantes :

- un «noyau dur» de dispositions matérielles et organisationnelles permettant de maîtriser les fonctions fondamentales de sûreté dans des situations extrêmes. Ainsi, tous les sites devront disposer

Les installations nucléaires de base (INB)

Il s'agit des installations nucléaires les plus importantes. Il en existe près de 150, réparties sur environ 40 sites.

Les installations nucléaires appelées installations nucléaires de base (INB) sont réglementairement classées dans différentes catégories correspondant à des procédures plus ou moins contraignantes selon l'importance des risques potentiels. Les principales INB sont :

- les réacteurs nucléaires ;
- certains accélérateurs de particules ;
- les usines de préparation, d'enrichissement ou de transformation de substances radioactives, notamment les usines de fabrication de combustibles nucléaires, de traitement de combustibles irradiés et les installations de traitement et d'entreposage des déchets radioactifs qu'elles produisent ;
- les installations destinées au traitement, au stockage, au dépôt ou à l'utilisation de substances radioactives, y compris les déchets, lorsque les quantités mises en oeuvre sont supérieures à des seuils fixés par voie réglementaire.

d'une organisation et de locaux de crise robustes résistant à la survenue d'un événement de grande ampleur touchant plusieurs installations. Pour les centrales d'EDF, le «noyau dur» devra comprendre des moyens électriques «bunkerisés» qui doivent être en place partout avant 2018 ; dès la fin 2013, des groupes diesel de secours supplémentaires devront être installés. Pour ce «noyau dur», les exploitants ont remis mi-2012 un dossier détaillé présentant les matériels à ajouter et les échéances associées. L'ASN prendra position sur ces dossiers mi-2013, sur la base des conclusions de l'examen réalisé par l'IRSN[4] et les Groupes permanents d'experts pour les réacteurs nucléaires et les usines ;

- la «force d'action rapide nucléaire» (FARN) proposée par EDF, dispositif national d'urgence rassemblant des équipes spécialisées et des équipements permettant d'intervenir en moins de 24 heures sur un site accidenté ;

- des dispositions renforcées visant à réduire les risques de «dénoyage» du combustible dans les piscines d'entreposage ;

- la réalisation d'études de faisabilité de dispositifs supplémentaires de protection des eaux souterraines et superficielles en cas d'accident grave.

Au cours de l'été 2011, des inspections ont ainsi été menées sur l'ensemble des installations nucléaires jugées prioritaires pour les ECS (évaluations complémentaires de sûreté) afin de contrôler sur le terrain la conformité des matériels et de l'organisation de l'exploitant au regard du référentiel de sûreté existant. En 2012, des inspections ont été réalisées pour contrôler la mise en place, sur ces installations prioritaires, des actions correctives demandées à la suite des inspections de 2011. Pour l'ASN, il ressort de ces inspections que les exploitants ont réalisé de manière globalement satisfaisante les actions prévues.

L'état des centrales

Les centrales nucléaires actuellement en exploitation en France ont été construites sur une période de temps assez courte : quarante-cinq réacteurs représentant 50 000 MWe (MégaWatts électriques), soit les trois quarts, ont été mis en service entre 1979 et 1990 et treize réacteurs, représentant 10 000 MWe supplémentaires, entre 1990 et 2000. En décembre 2012, la moyenne d'âge des réacteurs, calculée à partir des dates de première divergence, se répartit comme suit :

- 31 ans pour les trente-quatre réacteurs de 900 MWe ;

- 25 ans pour les vingt réacteurs de 1 300 MWe ;

- 15 ans pour les quatre réacteurs de 1 450 MWe.

Les matériels non remplaçables font l'objet d'une surveillance étroite permettant de s'assurer que leur vieillissement (l'usure des pièces mécaniques, le durcissement et la fissuration des polymères, la corrosion des métaux…) est bien conforme à celui anticipé. C'est notamment le cas de la cuve et de l'enceinte de confinement.

Dans le domaine de la maintenance, notamment la gestion des pièces de rechange, la préparation des opérations de maintenance et la disponibilité des moyens humains et matériels pour ces activités, des insuffisances contribuent à un nombre d'anomalies de matériels en augmentation en 2012. L'ASN note qu'EDF doit faire face, avec les mesures décidées à la suite de l'accident de Fukushima et celles liées aux réexamens de sûreté des réacteurs, à un volume de travaux fortement augmenté pour lequel la planification des activités et la disponibilité des moyens doivent faire l'objet d'une attention accrue.

L'ASN note également que l'intégrité de la deuxième barrière de confinement reste perfectible mais tend à s'améliorer grâce à la poursuite de la stratégie de maintien en propreté des générateurs de vapeur développée depuis quelques années.

Les appréciations de l'ASN sur chaque centrale nucléaire sont détaillées dans les chapitres 8 et 12 du rapport. Certains sites se distinguent de manière positive dans cette appréciation générale :

- dans le domaine de la sûreté nucléaire : Blayais, Fessenheim et Penly. L'ASN note l'implication particulière des services centraux d'EDF pour la maintenance préventive et le respect des exigences réglementaires à Fessenheim ; l'ASN relève également que le site de Saint-Laurent a réalisé des progrès importants par rapport aux années précédentes ;

- dans le domaine de la radioprotection : Blayais, Civaux, Saint-Laurent et Golfech ;

- dans le domaine de l'environnement : Dampierre.

D'autres sites sont en retrait sur au moins une des thématiques :

- dans le domaine de la sûreté nucléaire : Civaux, Cruas, Paluel et, même si l'ASN perçoit des améliorations, Chinon ;

- dans le domaine de la radioprotection : Cattenom et Fessenheim;

[4] Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire



- dans le domaine de l'environnement : Belleville, Chinon, Civaux et Tricastin. Pour le site de Saint-Alban, l'ASN considère que les performances se sont améliorées en 2012 mais restent en retrait.

Fermer Fessenheim reste une "suggestion politique"

Trois acteurs peuvent décider d'arrêter une centrale nucléaire : l'exploitant (EDF), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), si elle estime que le site présente un risque de sûreté "grave et immédiat", et le Parlement.

L'ASN a récemment rappelé qu'un délai de l'ordre de cinq ans était nécessaire à la signature du décret de "mise en l'arrêt définitif et démantèlement", une procédure lourde et complexe, qui n'a jamais été mise en oeuvre en France pour des réacteurs de cette taille. La première étape de ce processus est la constitution par EDF d'un dossier de démantèlement, qui n'est pas aujourd'hui disponible et devra être présenté à l'ASN.

"Jusqu'à présent, François Hollande a dit 'je veux', mais ce n'est pas une décision, c'est une orientation politique", a déclaré à Reuters Jacques Repussard, directeur général de l'IRSN, évoquant également une "suggestion politique" qui devra être votée par le Parlement. Il estime que la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim ne sera juridiquement valable qu'après un vote du Parlement puis la signature d'un décret qui devrait prendre cinq ans. Interrogé sur le fait que la fermeture de Fessenheim devrait dès lors intervenir après la fin du mandat de François Hollande, en 2017, Jacques Repussard a répondu à propos d'EDF : "EDF n'est pas demandeur d'arrêter (Fessenheim), donc peut-être qu'ils se préparent un peu secrètement mais officiellement ils ne font rien ; (...) C'est leur jeu. En attendant une future majorité (..), ils jouent la montre. C'est pour ça qu'ils acceptent de faire les travaux."

Dans sa décision du 29 avril 2013, "ayant fixé ces prescriptions, l'ASN n'a pas d'objection à la poursuite de l'exploitation du réacteur n°2 de la centrale de Fessenheim au-delà de son troisième réexamen décennal", ce qui l'autorise à fonctionner jusqu'en 2022. "Le réacteur aura 45 ans. C'est un abus de langage de parler d'exploitation jusqu'à 40 ans".

De son côté, EDF a commencé mi-avril des travaux, estimés à 100 millions d'euros, et devant être terminés avant le 30 juin 2013, consistant à faire passer l'épaisseur du radier (fondation en béton sur laquelle repose la cuve du réacteur) du réacteur 1 de 1 m à 1,5 m (celui de Fukushima était de 3 m). Les mêmes travaux pour le réacteur 2 doivent être terminés pour le 31 décembre 2013.

EDF, dont l'Etat contrôle plus de 80% du capital, peut donc dépenser des dizaines, voire des centaines de millions d'euros, dans une centrale dont, s'il appliquait la décision de Hollande, il devrait annoncer la fermeture dans 7 mois...

Durée de vie des centrales

Tous les dix ans, les installations nucléaires doivent faire l'objet d'un réexamen de sûreté à l'issue duquel l'ASN prend position sur la poursuite de leur exploitation. L'ASN poursuivra en 2013 l'instruction des réexamens de sûreté des réacteurs du parc français et devrait notamment prendre position sur la poursuite d'exploitation des réacteurs de Bugey 5, Dampierre 1, Fessenheim 2, Gravelines 1, Tricastin 1, Chooz, Civaux, Saint-Alban, Nogent, Cattenom 2 et 3, Belleville et Penly 1.

Pour les réacteurs nucléaires de 900 MWe (MégaWatts électriques) d'EDF, l'ASN s'est prononcée en 2009 sur le principe d'exploitation au-delà de trente ans et jusqu'à quarante ans sous réserve du résultat du réexamen de sûreté de chaque installation.

Après s'être prononcée en 2010 sur la poursuite d'exploitation du réacteur 1 de Tricastin et en 2011 sur celle du réacteur 1 de Fessenheim à l'issue de leur troisième visite décennale, l'ASN a considéré, le 10 juillet 2012, que le réacteur 2 du site du Bugey était apte à être exploité pour une durée de dix années supplémentaires après son troisième réexamen de sûreté.

Pour les réacteurs de 1 300 MWe, après les réacteurs de Penly 1 et Cattenom 3 en 2011, le réacteur de Golfech 1 a intégré en 2012 les améliorations issues du réexamen de sûreté dans le cadre de sa deuxième visite décennale.

Pour les réacteurs de 1 450 MWe, après le réacteur 1 de Civaux en 2011, le réacteur 2 de Civaux a intégré en 2012 les modifications issues du réexamen de sûreté dans le cadre de sa première visite décennale. Comme pour les réacteurs de 900 et de 1300 MWe, l'ASN se prononcera en 2013 sur la poursuite d'exploitation de chacun des réacteurs après examen des rapports de conclusions remis par EDF.

Poursuite d'exploitation des réacteurs au-delà de 40 ans

EDF a émis en 2009 le souhait d'étendre la durée de fonctionnement de ses réacteurs au-delà de 40 ans. En France, la durée de fonctionnement d'un réacteur n'est pas limitée dans le temps réglementairement, mais son aptitude à la poursuite d'exploitation doit être périodiquement réexaminée et la sûreté réévaluée. A ce titre, l'exploitation d'un réacteur au-delà de 40 ans constitue une étape significative.

L'exploitation au-delà de cette durée nécessiterait, du point de vue de la sûreté, un examen d'une ampleur particulière prenant en compte les hypothèses et les marges prises dans le dimensionnement pour 40 ans, le retour d'expérience, l'amélioration des connaissances et l'évolution prévisible des exigences de sûreté sur la période considérée.

Les réflexions sur la transition énergétique devraient prendre en compte les incertitudes sur la durée de fonctionnement des centrales, dont la Cour des comptes a souligné le caractère stratégique dans un rapport public de janvier 2012. L'ASN souligne la nécessité de disposer de marges suffisantes de capacité de production d'électricité, quelle qu'en soit l'origine, pour faire face à l'éventualité, toujours possible en dépit des précautions prises, de l'arrêt simultané de plusieurs installations pour des impératifs de sûreté.

A la demande de l'ASN, le GPR (Groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires) s'est réuni en janvier 2012 afin de se prononcer sur les orientations du programme d'études d'EDF associé au projet d'extension de la durée de fonctionnement des réacteurs en exploitation au-delà de 40 ans. Le GPR a plus particulièrement examiné, sur la base du rapport de l'IRSN, les dispositions mises en place ou prévues par EDF pour d'une part vérifier et assurer le maintien dans le temps de la conformité des réacteurs aux référentiels de sûreté applicables et d'autre part améliorer le niveau de sûreté des réacteurs existants, dans une perspective d'utilisation des réacteurs jusqu'à 60 ans.

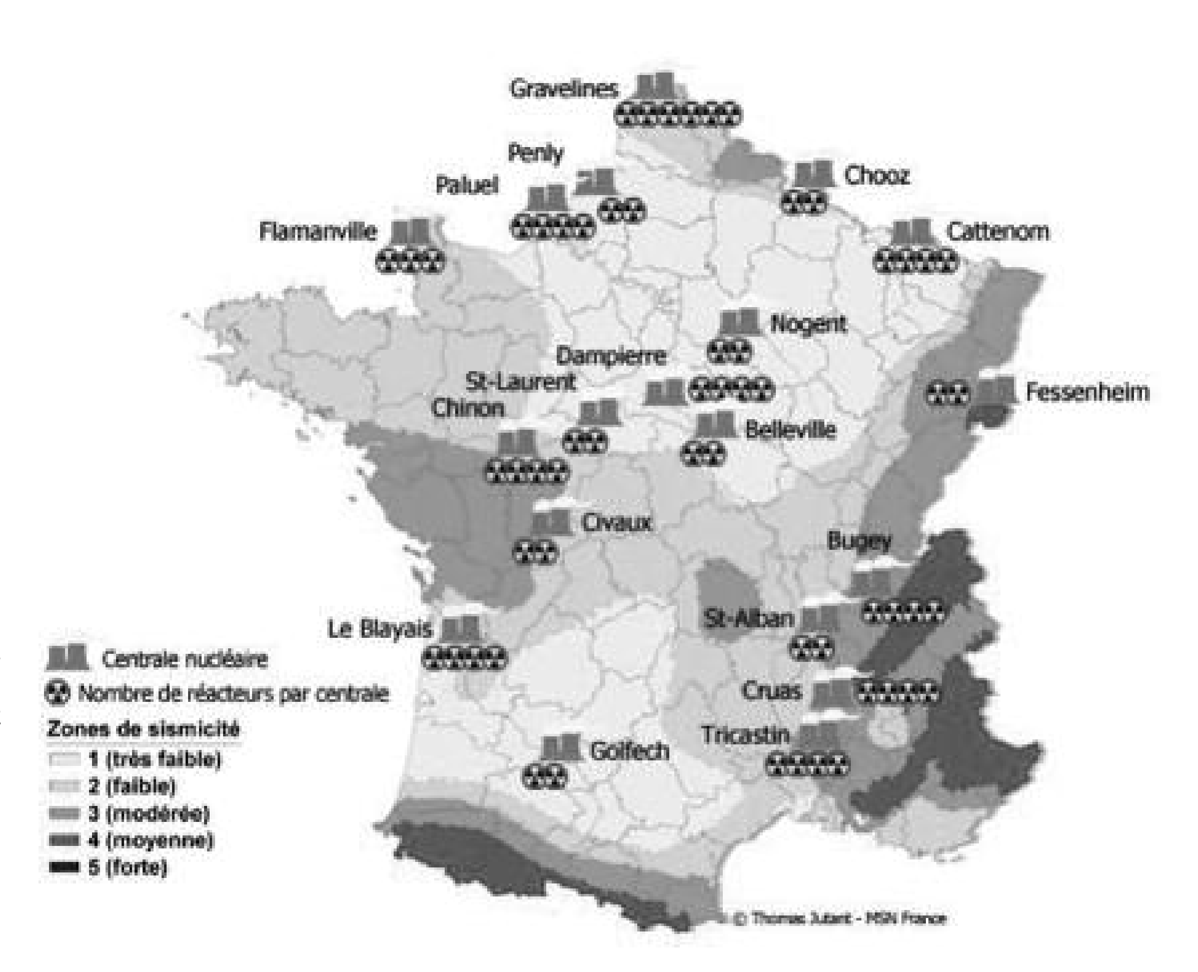
L'ASN se prononcera prochainement sur les orientations de ce programme d'études dédié au projet d'extension de la durée de fonctionnement des réacteurs.

Disparité entre les travailleurs d'EDF et ceux des sous-traitants

Dans les centrales nucléaires, l'ASN est également chargée de l'inspection du travail, ce qui lui permet un contrôle intégré avec les enjeux de sûreté nucléaire. En 2012, l'inspection du travail de l'ASN a mené 749 interventions lors de 281 journées d'inspection sur le terrain, dont 36 réunions de CHSCT, relevé 1 539 observations et adressé 11 procès verbaux aux parquets concernés.

En matière de santé et de sécurité des travailleurs, l'inspection du travail de l'ASN note une disparité entre les travailleurs d'EDF et ceux des sous-traitants. Ces derniers, qui interviennent majoritairement sur des chantiers et pour des travaux de maintenance, sont plus exposés aux risques conventionnels comme radiologiques. Les fréquences d'accidents du travail (nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures de travail) sur l'ensemble des réacteurs étaient de 2,9 en 2012 (4,1 en 2011) pour EDF et de 5 (4,8 en 2011) pour les sous-traitants ; ces fréquences restent néanmoins significativement inférieures aux moyennes observées dans l'industrie française. L'ASN considère qu'EDF doit développer sa politique de prévention des risques professionnels, par exemple par un meilleur suivi des vérifications réglementaires ou en améliorant la qualité et la précision des plans de prévention prévus par la réglementation lors des interventions de salariés d'entreprises extérieures.

En matière de conditions de travail et d'emploi, l'inspection du travail de l'ASN estime nécessaire qu'EDF accentue sa politique «d'amélioration continue des conditions de travail» de l'ensemble des travailleurs (par exemple pour améliorer les conditions des interventions dans les générateurs de vapeur ou prévenir les expositions aux risques chimiques et CMR…), et renforce la présence sur le terrain des médecins du travail, ainsi que le rôle des CHSCT. L'ASN relève également des disparités entre les salariés d'EDF et ceux des sous-traitants, aux conventions collectives variées (salaires, déplacements…).

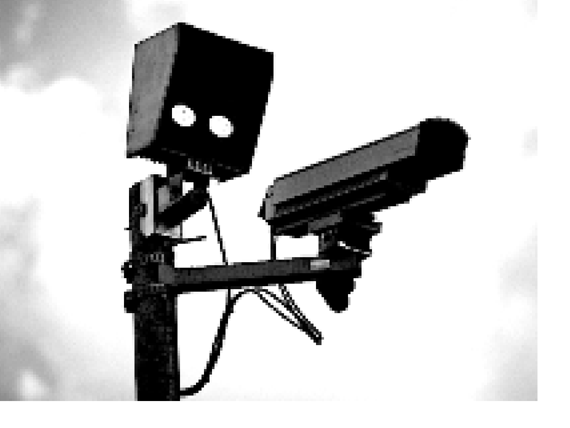


L'ASN a à nouveau constaté en 2012 des dépassements des maxima de durée de travail, particulièrement lors des arrêts de réacteur ; elle considère qu'EDF doit poursuivre les efforts importants déployés depuis 2011 pour améliorer la situation.

L'ASN considère qu'EDF mène une politique d'achat de «mieux-disance» (pas la moins chère) et de vigilance, qui doit avoir un impact positif sur les prestations sous-traitées mais elle a attiré l'attention d'EDF sur des situations potentielles, voire avérées (relevées par voie de procès verbal) de marchandage et de prêt illégal de main-d'oeuvre. Ces constats concernent aussi les entreprises sous-traitantes entre elles (sous-traitance «en cascade»), notamment lors d'aléas ou retards. Dans le contexte d'une augmentation anticipée du volume d'activités de maintenance, ce sujet devra faire l'objet d'une grande vigilance, notamment en raison d'un recours probable et important à de la prestation de service internationale (PSI).

Si l'ASN est dite juridiquement «indépendante» du fait qu'elle ne dépend pas d'une administration centrale, elle n'est pas indépendante du lobby des nucléocrates, la plupart de ses membres ayant des liens directs avec le CEA (commissariat à l'énergie atomique) ou avec AREVA. Cela se ressent dans la façon dont elle analyse l'accident de Fukushima et les conséquences qu'il faut en tirer au niveau des centrales en France, ainsi que dans son analyse de l'état des centrales (en gros, tout va bien, y'a rien à voir !). Les problèmes rencontrés ne sont que des incidents classés au maximum au niveau 2 de l'échelle INES (qui comporte 8 niveaux – de 0 à 7). Pour prouver son «indépendance» vis-à-vis de l'Etat, elle n'hésite pas à donner un avis favorable à une poursuite de l'exploitation de Fessenheim au-delà de 40 ans, en demandant à EDF d'engager très rapidement des travaux d'un coût tel que son arrêt soit remis à des lustres. Même si son rapport conforte certaines choses que disent les antinucléaires (en particulier sur les disparités entre travailleurs d'EDF et ceux de la sous-traitance), l'ASN ne fait que conforter l'idée que le nucléaire français est le plus sûr au monde et que le nucléaire s'impose pour maintenir les capacités de production d'électricité.

Camille, mai 2013





Campagne nationale de boycott du Livret Personnel de Compétences

Comme les années précédentes, un livret personnel de compétences est imposé à des enseignants où il leur est demandé de recenser les compétences acquises par leurs élèves en fin de CE1, de CM2 et de 3ème (à noter qu'à ce stade, il conditionne l'obtention du brevet des collèges).
A l'initiative de Sud Education, rejoint par le Collectif National de Résistance à Base-Elèves, une campagne nationale d'engagement collectif à ne pas remplir le « LPC » a été lancée le 24 avril 2013. L'appel est ouvert à signature sur le site www.boycott-lpc.lutter-agir.org. Les signataires s'engagent collectivement et solidairement à ne pas remplir le LPC et à soutenir activement ceux et celles qui subiraient des pressions ou sanctions de la part de la hiérarchie. La liste des signataires sera rendue publique au mois de juin, à condition que le nombre de signataires dépasse les 500.

Puçage électronique des ovins reporté

Le ministre de l'Agriculture, S. Le Foll, a annoncé, au congrès de la Confédération paysanne à Nevers, le report de l'obligation de poser des boucles électroniques sur les brebis adultes. Il faut signaler que la colère des éleveurs de brebis montait de plus en plus contre cette obligation qui devait prendre effet en juillet 2013. Rappelons que la contestation portait au-delà de l'économique car ce puçage est vu comme la fin du pastoralisme et du métier de berger traditionnel, pour entrer définitivement dans l'ère de l'automatisation et de l'industrialisation de l'élevage. C'est une victoire pour ceux et celles qui se sont mobilisés mais elle n'est que partielle parce qu' il s'agit d'un report et non d'un abandon, que l'identification électronique des agneaux destinés à la boucherie est toujours obligatoire... Rappelons que le système d'identification traditionnel (deux boucles simples par animal) garantit amplement la traçabilité. .

Ivan et Janos interpellés pour « diffamation »

Résistons ensemble contre les violences policières et sécuritaires est un bulletin mensuel disponible sur Internet. Il existe depuis 2002 et est à son 118e numéro. Ivan et Janos, membres de ce collectif, ont été arrêtés le 15 avril à Gennevilliers (92) par 8 policiers. Ils ont été amenés sous contrainte au commissariat de cette ville dans des véhicules séparés. Ils ont été placés en garde à vue, leurs empreintes ont été relevées et ils ont été pris en photo. Lors de leurs auditions respectives, la police leur a signifié l'accusation d'avoir détenu des affiches et des tracts dont le contenu serait considéré comme diffamatoire. On leur a également signifié qu'ils pourraient être convoqués pour la poursuite de cette affaire. Ils ont pu sortir ensuite du commissariat. A suivre ...
Contact : ijsolidarite@free.fr

Nos traces numériques : une mine d'or pour les entreprises

C'est l'histoire de l'adolescente, du papa et de la chaîne de supermarchés. Le père débarque dans l'une des enseignes, non loin de Minneapolis (USA). Il demande à voir le manager. Furieux : « Ma fille a reçu ça par la poste ! Elle est encore à l'école et vous lui envoyez des coupons d'offres pour des habits de nourrissons et des berceaux !" Le manager vérifie que ces publicités ont bien été envoyées à cette jeune fille et s'excuse. Une semaine plus tard, le manager rencontre le père qui lui déclare : « J'ai eu une discussion avec ma fille. Il semblerait qu'il se soit produit chez moi des choses dont je n'étais pas averti. Elle va accoucher en août ».
Comme nous pouvons nous en douter, l'envoi de la pub pour nourrissons à cette ado ne devait rien au hasard. Il témoigne de la puissance du logiciel dont dispose les pros du marketing. Après avoir identifié des milliers de nouvelles mères, la chaîne de supermarchés a minutieusement fouillé leurs habitudes d'achats durant les mois précédant leur accouchement : un soudain besoin accru de crème hydratante sans parfum, une forte consommation d'ouate, du calcium en complément alimentaire ... et les jeux sont faits !
Nous laissons tous des traces numériques lorsque nous faisons des achats, surfons sur Internet ou utilisons un téléphone portable. Ces énormes masses de données sont soigneusement stockées puis analysées par des opérateurs, moteurs de recherche, marques, etc. Et c'est ainsi que nous pouvons recevoir des pubs bien ciblées.

Marchands d'armes de surveillance numérique

Dans notre numéro du mois de février 2013, nous indiquions que 5 Libyens (blogueurs et opposants au régime de Kadhafi) avaient porté plainte contre la société française Amesys pour avoir été arrêtés et torturés par ce régime grâce à un système de surveillance « EAGLE » vendu par cette société. A noter que la livraison de ce matériel avait été négociée par un certain Ziad Takieddine, condamné par contumace à la prison à perpétuité pour son implication dans l'attentat d'un DC-10 par la justice ... française.
Amesys avait alors affirmé que ce système de surveillance d'Internet avait été imaginé pour « chasser le pédophile, le terroriste, le narcotrafiquant » (argumentation classique !). Le nom de code de ce système était « Candy »... comme bonbon en anglais. D'autres contrats négociés par cette société portent aussi des noms de code inspirés de célèbres marques de friandises : « Finger » pour la Qatar, « Pop-Corn » pour le Maroc, « Miko » au Kazakhstan, « Kinder » en Arabie Saoudite, « Oasis » à Dubaï, « Crocodile » au Gabon. A ce propos, le journaliste Jean-Marc Manach (site « Bug Brother ») a publié sur cette affaire un livre, Au pays de Candy - Enquête sur les marchands d'armes de surveillance numérique (118 pages - 4,49€) OWNI Shop au format .pdf.
A l'occasion du 12 mars, Journée mondiale contre la cyber-censure, Reporters sans frontières a publié un rapport spécial sur la surveillance (disponible sur surveillance.rsf.org). On y apprend que, grâce aux technologies d'intrusion informatique et d'interceptions de communications, au moins 180 blogueurs sont actuellement détenus pour leurs activités sur le Net. Les pires Etats ennemis d'Internet sont aujourd'hui la Syrie, la Chine, l'Iran, le Bahreïn et le Vietnam. Les Etats qui chassent leurs opposants sur le Net le font grâce à des technologies avancées vendues essentiellement par cinq entreprises occidentales : Gamma, Trovicor, Hacking Team, Blue Coat, Qosmos et Amesys.
En France, du côté du Pouvoir, comme son prédécesseur A. Juppé, L. Fabius, ministre des affaires étrangères, a expliqué que ces logiciels n'entraient « pas dans la catégorie des matériels de guerre », ni même « dans celle des biens à double usage ». En conséquence, « l'exportateur n'a pas besoin d'une autorisation, ni d'en informer l'administration ». Lors d'un récent séminaire gouvernemental dédié au numérique, J.M. Ayrault a indiqué que « le gouvernement veut contrôler les exportations d'armes de surveillance »... A suivre.

Brother

Aux portes de l'Europe, la guerre aux migrants a fait des dizaines de milliers de morts

Frontex, « l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures », vient d'annoncer fièrement dans son rapport annuel que « les franchissements irréguliers des frontières extérieures de l'UE ont été divisés par deux en 2012 grâce aux renforcements des contrôles aux frontières », au déploiement de 1 800 gardes-frontières en Turquie, et à la construction d'une clôture en fil barbelé à la frontière gréco-turque longue de 10,3 km et haute de 2,5 à 3 mètres. C'est ainsi que 72 430 franchissements illégaux ont été dénombrés en 2012, ce qui représente une baisse de 49% par rapport aux 141 060 détectés en 2011.

Evidemment, Frontex n'évoque pas le nombre de migrants morts aux frontières de l'Europe… un minimum de 18 000 morts nommément recensés en 20 ans dont 4 000 ces deux dernières années. En fait, d'après l'ONG « United Against Racism » qui dénombre les morts aux frontières de l'Europe, le chiffre réel serait 3 fois plus important soit environ 75 000.

Rappelons que la création de l'espace de Schengen a permis d' « ouvrir » les frontières des pays membres de l'UE pour ses ressortissants mais, en contrepartie, l'Europe a créé en 2004 une agence « Frontex » afin de sécuriser les frontières extérieures de l'Union européenne. En février 2010, cette agence, basée à Varsovie, disposait de 26 hélicoptères, 22 avions légers, 113 navires et 476 appareils techniques. Frontex est aussi un service de renseignement et passe des accords techniques de coopération avec des Etats comme le Belarus, la Russie, l'Ukraine, la Turquie et en prépare d'autres avec l'Azerbaïdjan, le Maroc, la Libye, la Tunisie, l'Egypte… Le budget annuel de Frontex a été multiplié par 20 en 5 ans, passant de 6 millions d'euros en 2006 à 118 millions d'euros en 2011. Cette agence a dépensé 2 milliards d'euros en achetant à des marchands d'armes des caméras de vidéosurveillance thermiques, des détecteurs de chaleur et de mouvement, des drones, etc.

Ces faits sont dénoncés par une campagne euro-africaine FRONTEXIT, soutenue par de nombreuses associations, qui réclame la transparence sur le fonctionnement de Frontex et exige le respect des droits des migrant-e-s aux frontières de l'Europe. Cette campagne à l'initiative de l'association « Migreurop » a aussi un autre contenu si l'on s'en réfère à Claire Rodier qui déclare : « La liberté de circulation s'impose comme une évidence au regard des ravages causés par la lutte contre les migrations illégales ». Elle vient de publier un livre Xénophobie Business aux éditions La Découverte où elle analyse le « marché » du contrôle de l'immigration. Elle y dénonce les « profiteurs de guerre » de ce marché très lucratif !

Guide du manifestant arrêté : mis à jour, enrichi …

Edité pour la première fois en avril 2005 par le Syndicat de la Magistrature, le « Guide du manifestant arrêté » a été mis à jour en mars 2013. C'est toujours intéressant pour connaître ses droits si nous sommes contrôlés, arrêtés, accusés, fichés, etc.

Pour télécharger ce guide : guidedumanifestant.org

Nous publions ci-dessous la partie du guide consacrée aux contrôles d'identité :

« Les policiers ne peuvent pas contrôler les identités à leur guise, même si le cadre légal actuel – bien trop large – ne permet pas d'éviter des pratiques discriminatoires que le Syndicat de la magistrature dénonce, avec d'autres, depuis de nombreuses années.

L'article 78-2 du code de procédure pénale prévoit qu'un « contrôle d'identité est possible sur une personne à l'égard de laquelle existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner :

- qu'elle a commis ou a tenté de commettre une infraction ou se prépare à commettre un crime ou un délit ;
- qu'elle est susceptible de fournir des renseignements sur une enquête pénale en cours ;
- qu'elle fait l'objet de recherches judiciaires.

Par ailleurs, le procureur de la République (art. 78-2 alinéa 2 du C.P.P.) peut aussi prescrire aux policiers, par des réquisitions écrites, de contrôler des identités pour des infractions précises : infractions à la législation sur les stupéfiants, ports d'arme… Dans ce cas, le procureur doit indiquer de façon extrêmement précise le lieu et l'heure à laquelle l'opération de contrôle se déroulera. Très concrètement, c'est la police qui demande au procureur de l'autoriser à pratiquer de tels contrôles et, dans certains parquets, le procureur de la République n'a plus qu'à signer la demande. Ce type de contrôle a été mis en place dans le cadre de la politique migratoire et près de 90% des procédures de reconduite à la frontière commencent par un contrôle d'identité.

Ces contrôles sont ciblés, les lieux susceptibles d'être fréquentés par telle ou telle population étant privilégiés (stations de RER, de métro, transports publics, mais aussi lieux de pèlerinage ou de culte). Mais l'identité de toute personne peut également être contrôlée, quel que soit son comportement, pour « prévenir une atteinte à l'ordre public » (article 78-2 alinéa 3 du code de procédure pénale) … critère très vague !

En outre, des dispositions sont prévues pour les contrôles d'identité aux abords des frontières ou dans les lieux ouverts au trafic international. Les motifs du contrôle sont donc très larges, mais ils doivent nécessairement répondre à l'un de ces critères, sous peine d'annulation de la procédure. Par exemple, pour en revenir aux manifestations, le fait de porter un autocollant ou une banderole avec un sigle syndical ou associatif, ou une inscription licite quelconque, ne justifie en aucun cas un contrôle d'identité. Plus généralement, la police n'a pas le droit de vous demander de retirer un autocollant que vous portez, car c'est une atteinte à la liberté d'expression. De même, vous avez le droit de photographier ou de filmer une manifestation et rien n'interdit de filmer les policiers dans des lieux publics. Ceux-ci n'ont pas le droit de confisquer votre matériel ou le film.

Enfin, en dehors de la procédure de contrôle d'identité précédemment évoquée, la jurisprudence encadre les possibilités de contrôle de la situation administrative d'un étranger en application des dispositions de l'article L 611-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Il faut alors que « des éléments objectifs déduits des circonstances extérieures à la personne même de l'intéressé soient de nature à faire paraître sa qualité d'étranger ». En un mot, la couleur de la peau, l'accent d'une personne, le fait qu'elle parle une langue étrangère ne permettent pas à eux seuls de vérifier la régularité de la situation administrative d'une personne. Toutefois, le juge admet comme valables des motifs de contrôle de plus en plus nombreux : le fait de circuler dans une voiture immatriculée à l'étranger, le fait d'entrer ou de sortir d'un foyer de travailleurs immigrés... ».

Big Brother

RENCONTRES LIBERTAIRES

Eychenat (Ariège) 22 juillet – 2 août

L'Organisation Communiste Libertaire organise chaque été dans l'Ariège, à Eychenat, commune d'Esplas de Sérou entre Saint Girons et Foix, des journées de rencontres et de débats. Ces rencontres, ouvertes à celles et ceux que les thèmes choisis intéressent, se déroulent dans un local mis à disposition sur une ferme en activité. Il ne s'agit pas d'une université d'été où l'on écouterait la bonne parole. Nous souhaitons ouvrir un espace de dialogue, d'échange formel comme informel. Les débats ont lieu le soir, après le repas. Les journées offrant de vastes temps libres, des thèmes à discuter peuvent être proposés pour partager une expérience, présenter une lutte particulière. Vidéothèque, librairie et tables de presse sont consultables la journée. La vie quotidienne est collective : les repas sont pris en commun et confectionnés par des équipes tournantes ; les autres tâches sont également assurées par rotation.

Lundi 22 juillet : ouverture

Mardi 23 juillet : Contrôle du vivant

Fichage, contrôle, traçabilité, normalisation, le système capitaliste veut tout gérer, planifier. Tout étant devenu exploitable, des animaux aux groupes d'humains. Ce n'est pas l'apocalypse selon Big Brother, non juste le rationalisme marchand actuel. Mais il y a des grains de sable dans les rouages de ce beau système. Résistances au puçage des moutons contre l'implantation d'une carte RFID, la même qu'on retrouve sur les cartes de transport urbain. Résistances au fichage des élèves contre le fichier Base-Elèves qui prédestinera chaque personne par ses aptitudes relevées dans la plus tendre enfance. «Aujourd'hui les humains sont plus traçables que les bêtes. On a une carte d'identité, une carte bancaire, une carte vitale. Le puçage des bêtes consolide le présent, l'enfermement technologique et bureaucratique dans lequel nous sommes plongés. » **Rencontre et débat avec celles et ceux qui refusent cette vue mécaniste du vivant.**

Mercredi 24 juillet : internements psychiatriques abusifs

Projection à Esplas de Sérou du tout récent film documentaire de Jean-Claude Julien "JP, Archi et les autres, Fauteurs de trouble", en présence du réalisateur ainsi que de JP, victime de cette méthode répressive.
Ce film est un bon outil d'information et un support de débat pour dénoncer le pouvoir que s'est donné l'Etat d'utiliser l'hospitalisation psychiatrique à des fins sécuritaires et répressives.
Voici un extrait de la plaquette de présentation :
« JP, militant écologiste s'enchaîne le 26 mars 2012 à la grille d'un puits de la mairie de son village pour dénoncer l'absence de protection d'une zone littorale. Détaché par les pompiers, il est emmené à l'hôpital psychiatrique de Montpellier, enfermé pendant dix jours sous médication forcée. Une forte mobilisation mettra fin à cet internement à seule fin répressive.
En 2011, Archi est en prison pour avoir réagi avec violence à la destruction de son troupeau demandée par le maire de son village dans le Gard. A la fin de sa peine de prison, le Préfet ordonne son hospitalisation psychiatrique. Il y restera 16 mois pendant lesquels les médecins de son service ne prescrivent aucun soin et demandent, dès le début, la levée de son hospitalisation. 16 mois d'enfermement à seule fin répressive.
Ce sont des fauteurs de trouble que l'Etat a le pouvoir de neutraliser par l'internement psychiatrique quand il ne peut pas les maintenir en prison… Criminaliser la folie ou pathologiser la révolte participe de la même tentative d'isoler les individus. Faire en sorte que ce qui se dit de singulier ou d'universel ne puisse être entendu et reconnu et que ne puissent se développer l'entraide et la solidarité… ».
Ce film n'est pas un document sur les soins psychiatriques encore moins sur la folie. A partir de témoignages, il aborde essentiellement le rôle sécuritaire, renforcé par des lois récentes dont celle de juillet 2011, que l'Etat peut faire jouer à la psychiatrie si nous ne réagissons pas.

Jeudi 25 juillet : Psychiatrie avec et sans remède

Le psychisme est le domaine le plus complexe de notre identité. Les gestionnaires sociaux de tout bord ont pour charge de réguler les activités humaines. Et pour cela la société s'autorise des moyens coercitifs pour faire rentrer dans le rang toute personne qu'elle juge « déviante ». Ce sont ces moyens de contrainte, de contention, d'enfermement qui, le plus souvent, ne respectent pas l'intégrité de la personne. Des pratiques abusives imposent des soins, des hospitalisations d'office pour traiter la déviance constatée mais des voix s'élèvent pour remettre en cause le dictat médical, judiciaire, administratif. Là aussi il y a résistance comme en écho aux luttes des années 70 pour replacer la psychiatrie à sa place, pour se réapproprier la réflexion autour de ces symptômes déstabilisateurs qui perturbent le rythme du quotidien. **Comment, pourquoi et avec qui se soigner ?**

Vendredi 26 juillet : Résistances au projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes

Alors que les obstacles au projet de Vinci et du Parti Socialiste s'accumulent, la lutte aborde une nouvelle phase. Même si les partisans de l'aéroport, moins nombreux, affirment encore leur volonté de le mener à bout, le projet éventuellement abandonné laisserait des centaines d'hectares de terres agricoles et de landes de la ZAD, vidées en partie de leurs habitant-e-s d'origine, aux mains de la multinationale et du Conseil Général de Loire-Atlantique.
Au moment où le capitalisme restreint l'accès à la consommation de populations toujours plus nombreuses en Europe et dans l'Hexagone, poussées pour les plus fragiles à une précarité urbaine dramatique, les zadistes (occupant-e-s sans titre de la ZAD) tentent en lien avec des agriculteurs locaux un mode de vie frugal et collectif, comme une alternative à l'impasse productiviste, au coeur de la résistance à l'aéroport et à l'intégration systématique dans la métropole nantaise.
Où en est la lutte aujourd'hui: quel rapport de force avec les pro-aéroport? Quels liens avec les collectifs locaux extérieurs et autres résistances contre de grands projets d'aménagement? Quelles dynamiques internes et contradictions?

Le programme des débats peut subir encore, d'ici juillet, quelques petites modifications. Dans le numéro d'été de Courant Alternatif paraîtra une présentation définitive, accompagnée d'indications matérielles.
L'information est accessible également sur le site de l'OCL : oclibertaire.free.fr/
S'inscrire à l'avance : Organisation Communiste Libertaire, c/o Egrégore, BP 1213, 51058 Reims cedex.
Courrier électronique : lechatnoir@club-internet.fr

Confirmer au plus tard la veille de l'arrivée en téléphonant avant 21h sur place, au 05 61 65 80 16, numéro de téléphone accessible uniquement du 22 juillet au 2 août.

Samedi 27 juillet : Pratiques militantes

De la nécessité d'analyser le contexte actuel, les forces en présence et de s'interroger sur nos pratiques, à partir d'exemple précis : sur quels terrains, pour quels enjeux et objectifs, avec qui ? La préférence de certains réseaux à l'immédiateté, refusant tout engagement politique à long terme, rejetant toute organisation, serait signe de radicalité. Comment agir ensemble avec ceux-celles qui galèrent pour ouvrir des espaces de résistance, s'inscrivent dans une culture squat par exemple ? Quel rôle et quelle influence sur les contenus et les formes d'action jouent les sommets altermondialistes, les fonctionnements en réseaux, les groupes affinitaires ? Etant critiques sur les formes traditionnelles du militantisme ainsi que sur la reproduction des formes du pouvoir dans les groupes dits radicaux, mais conscients qu'une pratique politique élargie (rassembler des forces pour pouvoir peser sur la réalité et la changer) est nécessaire, les formes de militantisme qui prévalent, par exemple à la ZAD de NDDL et dans de nombreuses villes aujourd'hui, nous interrogent.

Quelle stratégie politique à nos luttes ? Ni avant-garde, ni enfermement dans une radicalité exclusive, les pratiques militantes sont l'essentiel du combat contre ce système.

Dimanche 28 juillet : Restructurations capitalistes et luttes d'entreprise

Il ne se passe quasiment pas un jour sans qu'on ne constate la multiplication des plans de licenciements, des projets de suppression d'emplois ou de fermeture de sites. La construction automobile, comme la métallurgie, secteurs industriels à la pointe de la recomposition du capitalisme, affichent les plans de restructuration parmi les plus lourds : 11 000 suppressions d'emplois chez Peugeot-PSA, avec la fermeture de l'usine historique d'Aulnay ; 7 500 suppressions chez Renault-Nissan ; et combien de centaines ou de milliers d'emplois menacés dans la sous-traitance ?

Face à ces restructurations, la réponse des salariés s'oriente plutôt vers le juridique que vers une réelle lutte, PSA Aulnay faisant exception. Lorsque les luttes existent, elles restent cantonnées le plus souvent à l'entreprise, sans réel lien avec les autres.

Est-ce seulement la faute des syndicats ? Quelles interventions des révolutionnaires dans ces luttes ? Quelle structuration ? ...

Lundi 29 juillet : Autogestion, coopératives,... des alternatives au capitalisme ?

La crise du projet révolutionnaire et les incertitudes de la période tendent à réactiver quelques « vieilles lunes » : autogestion, sociétés coopératives, économie alternative, etc. Avec le « commerce équitable » et les placements financiers « éthiques », ces idées semblent dessiner les contours d'un imaginaire alternatif à celui du capitalisme « ultra-libéral ». Entre bouée de sauvetage pour secteurs d'activité en déclin, auto-exploitation assumée et néo-entreprenariat d'un capitalisme moins libéral et plus social, tout un champ des possibles semble s'ouvrir pour ceux et celles que semble contenter une critique partielle ou simplement morale de la domination capitaliste…

Et pourtant ces pratiques et propositions nous interrogent. Parce qu'elles s'inscrivent parfois dans des luttes collectives de salariés et qu'elles se présentent comme des réponses à des urgences sociales dans le cadre d'une économie de la survie mais où sont conservés des liens collectifs, les formes d'association et d'entraide. Parce qu'elles sont défendues par certains groupes politiques comme le « déjà-là » d'une alternative au capitalisme. Parce qu'elles sont promues par une fraction de la représentation politique du capital pour pallier la défaillance des politiques sociales dans le « post-keynésianisme » (redistribution, insertion…) et maintenir sur pied une économie (c'est-à-dire du travail, des salaires, des marchandises…) dans les segments les moins profitables dans la chaîne ou certaines sphères de la valorisation capitaliste.

Mardi 30 et mercredi 31 juillet : Journaux locaux de contre information

On constate depuis quelques années une nouvelle éclosion de journaux de contre-information locaux dans l'hexagone.

Il en existe de deux sortes. Ceux, essentiellement idéologiques, qui relaient localement une information générale et une orientation politique plus ou moins spécifique, tentant ainsi de contre balancer le faible impact de la presse militante « nationale ». Leur contenu pourrait être quasiment identique de Brest à Menton.

D'autres tentent de décliner une orientation anticapitaliste en rupture avec les institutions et les forces politiques parlementaires, dans des pratiques et des stratégies locales. Il s'agit donc de journaux qui mélangent infos et analyses locales, nationales et même internationales mais qui traduisent autant que faire se peut la marque d'un investissement dans le sujet traité et pas seulement d'une pêche réalisée ici et là dans la « grande » presse. Il ne s'agit pas de faire seulement un lâcher d'information au gré du vent (la saisira qui veut ou peut et en fera ce que peut ou veut, comme sur internet) mais d'aborder la façon de faire cette contre information en fonction d'un projet stratégique et tactique sur une ville, un quartier, un département, bref un espace délimité que l'on connaît et tente de maîtriser dans TOUS ses aspects (culturels, politiciens, rapports de force, de classe, etc.) afin de construire une existence politique dans un espace donné. La question n'est pas d'accumuler de l'information comme un hamster de la bouffe, mais de répondre à la question : qu'est-ce qu'on en fait. Volonté d'être ou de rester inséré dans un tissu social que l'on veut influencer tout en échappant aux structures institutionnelles. En gros faire de la politique et non de la propagande.

Evidemment ces journaux n'existent pas ainsi avec ces caractéristiques à 100 % mais certains peuvent être préoccupés de s'en rapprocher. Il s'agirait donc d'aborder ces questions entre personnes investies dans la contre information locale et ayant les mêmes préoccupations.

Nous publierons dans le prochain CA et, auparavant, sur notre site, la liste des journaux/collectifs qui seront présents.

Jeudi 1er août : Qu'est-ce que faire de la politique aujourd'hui ?

La politique institutionnelle est en crise, ce n'est pas une nouveauté. Mais cette crise touche aussi tous les courants anticapitalistes, radicaux, révolutionnaires sans révolution… tant au niveau des formes d'organisation, de l'orientation et surtout des capacités de peser sur les réalités.

Nous voulons changer le monde mais comment ? Avec qui ? Et pour quoi faire ?

Qu'est-ce qui manque pour qu'une partie de la société (même petite mais significative) soit ouvertement en rupture, devienne un foyer de contestation, d'opposition, de création, de sécession d'avec le cours historique dominant ?

Dans les faits, la « politique » au sens noble du terme ne peut s'envisager qu'en partant du local comme lieu de réalisation. Se pose alors le problème : comment les forces en rupture avec le système dominant peuvent-elles peser sur la réalité sociale ?

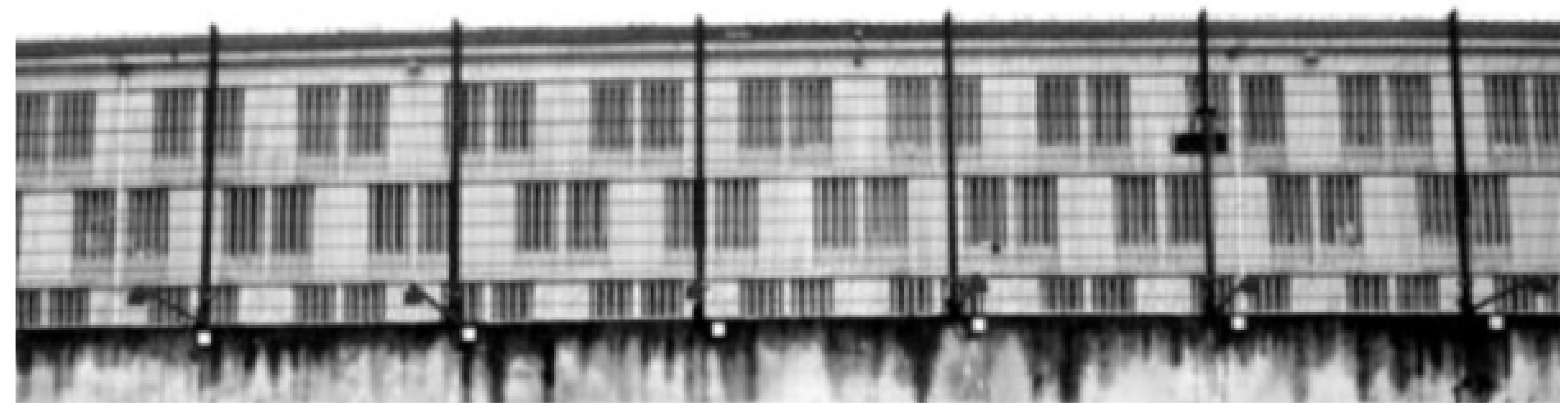
Bien sûr, ce questionnement traversera la majeure partie des débats de ces rencontres.

Vendredi 2 août : fermeture

Une société sans prison, sans armée, sans police.... Ça n'existe pas ! Et pourquoi pas...

Les démocraties auto proclamées occidentales donnent souvent des leçons de respect des droits de l'homme (et de la femme) aux autres pays qui n'ont pas choisi le régime républicain parlementaire. Et pourtant à y regarder de près il y a de quoi douter du modèle démocratique ! Les prisons en sont l'exemple le plus intolérable de traitement inhumain et dégradant.

En France, la durée moyenne sous écrou n'a cessé d'augmenter au cours des 6 dernières années (2006 à 2012). L'allongement des peines est le fruit des lois successives ayant durci la répression ; la loi du 10 août 2007 sur les peines planchers a introduit des peines minimales en cas de récidive. En 2010, les peines minimales sont retenues dans 38% des cas éligibles. Depuis la mise en œuvre de la loi il n'y a pas de recours plus fréquents aux peines d'emprisonnement mais une sévérité accrue : le quantum d'emprisonnement ferme est passé en moyenne de 8,2 à 11 mois. Ceci correspond à une augmentation d'environ 4% des années de détention prononcées. Pour mémoire, en 1971, la durée moyenne sous écrou était de 4,9 mois. Avec une rétention de sûreté permettant un emprisonnement jusqu'à la fin de la vie, la réduction des libertés conditionnelles, l'emprisonnement dès l'âge de 13 ans et une politique d'emprisonnement à tout va, le nombre de suicides a doublé en 20 ans. La rhétorique sur l'insécurité à bon dos ; cette société n'est pas devenue plus criminogène mais plus totalitaire et sécuritaire. Les résistances à l'intérieur sont difficiles et souvent au cas par cas, à l'extérieur le soutien est indispensable et peut être aussi efficace quand il est collectif. En tout cas la dénonciation est plus que nécessaire, informer sur cet impensable qui émeut les âmes sensibles au jour le jour au gré des Unes médiatiques, pour ne pas pouvoir dire qu'on ne savait pas.



Malades et vieux en prison

Les conditions de détention en France sont régulièrement sanctionnées par La Cour Européenne des Droits de l'Homme pour traitements inhumains et dégradants. Une surpopulation qui bat des records historiques (plus de 67493 détenus pour 56 975 places) et les postures indignées des humanistes qui régulièrement tirent la sonnette d'alarme n'arrêtent en rien cette inflation de condamnations. On enferme de plus en plus et même si, globalement, la durée des peines criminelles semble se stabiliser depuis une dizaine d'années, on note que les peines de 20 ans et plus (hors perpétuité) ont augmenté. Cet allongement des peines a une conséquence sur la densité de la population carcérale et sur l'âge des détenus. L'âge moyen de la population pénale progresse ; au 1er janvier 2012, les prisons françaises comptaient 2 565 détenus de 60 ans et plus. En 1988 ces personnes représentaient 1% de la population carcérale, aujourd'hui c'est 3,5% de l'ensemble des détenus qui a plus de 60 ans. Le nombre de personnes âgées en prison a en fait été multiplié par 5, ce sont à 95% des hommes en majorité condamnés pour délit sexuel, il y a trois fois plus de vieillards sous les verrous que de mineurs, c'est à dire des personnes de 78 ans, 87 ans et plus. La prison n'est adaptée à aucun être humain ; la contrainte carcérale, dont la seule motivation est l'enfermement interdisant toute évasion, ne peut être source de rédemption ou pire encore d'insertion ; c'est une peine de punition, d'exclusion sociale, de relégation, d'élimination au même titre que l'étaient le bagne et la guillotine. Quel sens donner à l'incarcération d'une personne qui en oublie jusqu'à la raison de sa présence en ce lieu ? On sait que l'enfermement des jeunes produit en général la récidive, et la question est souvent posée d'éviter l'incarcération d'un mineur, même si en réalité la prison est utilisée largement dans ce cas en créant des lieux d'enfermement spécifique à la jeunesse. Et pour les personnes malades et vieilles, qui n'ont plus de réinsertion à faire valoir, que signifie cette maltraitance ? Le personnel pénitentiaire n'est pas formé à la gériatrie, ni aux soins psychologiques ; sa tâche est de fermer les portes, de gérer la survie dans un monde fermé. Dans les textes, l'aide aux détenus pour les actes de la vie quotidienne ne fait pas partie des missions des surveillants, ils seraient responsables en cas d'accident, mais ne le sont pas si cet accident arrive sans leur intervention ! La réponse des gouvernements successifs est de construire plus de prisons, de faire des secteurs hospitaliers à l'intérieur des prisons pour maintenir en détention des malades, mais pour les vieux qui perdent toute autonomie, qui entrent dans une dépendance quotidienne physique et psychique, rien n'est pensé et c'est souvent les codétenus qui assurent la fonction d'auxiliaire de vie. L'idéologie carcérale ira-t-elle jusqu'à créer des prisons-retraite pour les vieux comme cela se fait au Japon, jusqu'où faut-il aller pour comprendre que la prison est en soi un déni de droit humain ? Les jeunes, les vieux, les malades sont encore plus en souffrance que les autres détenus. La loi du 4 mars 2002, qui a bénéficié à Maurice Papon, doit permettre la libération des personnes malades en fin de vie et/ou dont l'état de santé est incompatible avec l'enfermement carcéral, mais elle est bien peu appliquée et ne concerne pas les handicaps mentaux ou cognitifs, la démence des personnes âgées. Récemment des rapports de médecins ou de députés préconisent la prise en compte de ces détenus âgés et malades mais sans jamais remettre en question la prison en tant que telle. Réformes humanitaires indispensables et urgentes, autant d'acrobaties budgétaires et réglementaires pour maintenir en détention sans limite d'âge et ne pas s'interroger sur le rôle réel de la mise en détention.

Quand on purge une peine de quarante-huit ans, est-ce que le mot espoir a encore un sens ?
Non. L'espoir, c'est du poison, un des rares poisons qu'on s'injecte seul. Les gens qui vivent avec l'espoir se lestent d'un poids inutile. Pour les gens comme moi, il faut bien comprendre qu'on est comme en pleine mer, il n'y a pas de fond. Il faut battre des jambes en permanence. L'espoir ? J'en ai vu des mecs qui, après vingt ans, ont eu l'espoir. Ils y ont cru, ils ont arrêté de battre des jambes et ils ont coulé à pic. (…) Christophe Khider *

***Christophe Khider, emprisonné depuis 1995, a tenté de s'évader à trois reprises. Le 17 mai dernier, il a été condamné à quinze ans de réclusion pour s'être évadé en 2009 de la prison de Moulins-Yzeure. Il ne sera libérable qu'en 2052, longue peine qui s'apparente à une mort lente..**



DETENU.ES PRIVES DE LIBERTE ET DES DROITS DU TRAVAIL

Le travail en prison nie tous les principes du droit social. Privés de contrat de travail, les détenu-es ne sont pas des salarié-es. ils-elles n'ont droit à aucune indemnité en cas de chômage technique, d'arrêt maladie, d'accident du travail ou de licenciement. Ils-elles ne peuvent prétendre aux congés payés et ne peuvent se prévaloir d'aucune forme d'expression collective ou de représentation syndicale.
Leur travail consiste le plus souvent à effectuer des tâches répétitives et débilitantes (ensachage de couverts en plastique, mise en filets d'oignons, assemblage de brochures…), au profit de PME et de sous-traitants de quelques marques connues (Renault, Yves Rocher, L'Oréal, Agnès B, Post It…)
Les règles du salaire minimum ne s'appliquent pas aux détenu-es. La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a introduit un taux horaire indexé sur le SMIC (entre 20% et 45% selon le travail exercé), mais l'administration pénitentiaire n'applique même pas ce sous-SMIC et continue de se référer au système antérieur (tarif journalier ou à la pièce) aboutissant à des rémunérations inférieures aux taux prévus par la loi ; cela permet d' attirer ou de conserver les employeurs. Ainsi les rémunérations mensuelles nettes en 2011 n'ont pas dépassé 331 euros par mois pour un équivalent temps plein.
Une situation que la gestion déléguée d'un nombre croissant de centres de détention à des entreprises privées - GDF-Suez et Sodexo - n'est pas prête d'améliorer.

Le travail est un mode de gestion de la détention et pas du tout, comme certains osent le prétendre, un outil de "réinsertion". Malgré les conditions d'hygiène et de sécurité déplorables dans lesquelles il s'exerce, le travail en prison est recherché par les détenu-es car c'est pratiquement leur seule source de revenus (30% des détenu-es disposent de moins de 45 euros par mois pour cantiner). Mais dans un contexte de chômage massif, travailler en détention reste une rareté, voire un "privilège" et une arme de pression et de chantage de la part de l'administration pénitentiaire : le taux d'emploi des détenu-es a été d'un peu moins de 28% en 2011.
Ainsi absence de droits et donc pratiques discriminatoires et esclavagistes à l'encontre des détenu-es se conjuguent avec la privation de liberté.

Mais, récemment, la plainte aux prud'hommes d'une détenue de la maison d'arrêt de Versailles, licenciée par l'entreprise téléphonique MKT Societal pour laquelle elle avait travaillé d'août 2010 à avril 2011, a eu une issue inédite. Dans une décision du 8 février 2013, le Conseil des Prud'hommes de Paris a condamné l'entreprise pour non-respect des procédures de licenciement, assimilant pour la première fois les relations de travail en prison à celles du milieu libre. La décision des prud'hommes de Paris pourrait faire jurisprudence et changer un peu la donne pour les 17 500 détenu-es qui travaillent.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel est appelé à se prononcer d'ici la fin du mois de juin sur la légalité de l'absence de contrat de travail au regard du préambule de la Constitution de 1946 qui garantit à tout travailleur, toute travailleuse, le droit de grève, le droit de se syndiquer…
La décision du Conseil constitutionnel pourrait-elle pousser le législateur à s'emparer de la question et à faire entrer le droit du travail en prison ? Et, dans ce cas, encore faudrait-il que ce soit le droit commun qui s'applique aux détenu-es et non la mise en place d'un statut juridique spécifique et discrimant qui en ferait des sous-salarié-es.

Informations fournies par l'Observatoire international des prisons
www.oip.org

Au Pays Basque, des murs de solidarité contre l'enfermement

Au Pays Basque, alors qu'ETA a abandonné la lutte armée en octobre 2011 et que la gauche abertzale s'est engagée dans un processus de paix unilatéral, la mobilisation se poursuit non seulement pour défendre les droits des



prisonnier-es mais aussi pour s'opposer à de nouvelles interpellations, condamnations et emprisonnements de militant-es politiques indépendantistes.

C'est sur des actions de résistance non violentes et de désobéissance que repose dorénavant la tactique d'opposition aux arrestations. Cette démarche est révélatrice des nouveaux moyens mis en oeuvre, et pas seulement sur le terrain de l'anti-répression, par la gauche indépendantiste pour tenter d'améliorer son rapport de force face aux Etats espagnol et français. Finie la "kale borroka", ces actions de sabotage dans les rues, cette guérilla urbaine de faible intensité dès qu'il y avait une arrestation.
Récemment, et dans deux villes différentes du Pays Basque sud, ce sont des "remparts humains" qui ont cherché à protéger de la police, le plus longtemps possible, par la seule force d'inertie collective des corps (une inertie en quelque sorte active), les militant-es que la justice avait condamnés et qu'elle voulait interpeller. Ces actions sont spectaculaires et chargées d'émotion ; elles permettent de faire une information large et efficace, car elles s'inscrivent dans la durée ; de plus, elles ouvrent des espaces qui incitent à une solidarité active et élargie, mobilisant au delà des seules franges militantes.

Le mur de solidarité avait été déjà employé au Pays Basque nord, à Bayonne, il y a deux ans, quand la police avait essayé d'arrêter Aurore Martin, sur mandat d'arrêt européen (MAE). Des gens s'étaient rassemblés de façon ultrarapide, faisant bloc autour de la militante au point d'empêcher alors l'arrestation. Mais il s'agissait là d'une action spontanée, qui n'avait pas été programmée et avait pris les policiers au dépourvu.
Auparavant encore, en février 2011, 8 jeunes militant-es de Segi (une organisation indépendantiste interdite en Espagne, autorisée en France, jusqu'à son auto-dissolution il y a un an), eux aussi sous le coup d'un MAE, s'étaient présentés devant les médias à Ispoure, au Pays Basque nord. Ils avaient par la suite été hébergés et protégés par des élus locaux pendant plusieurs semaines, puis finalement interpellés et remis aux autorités espagnoles.

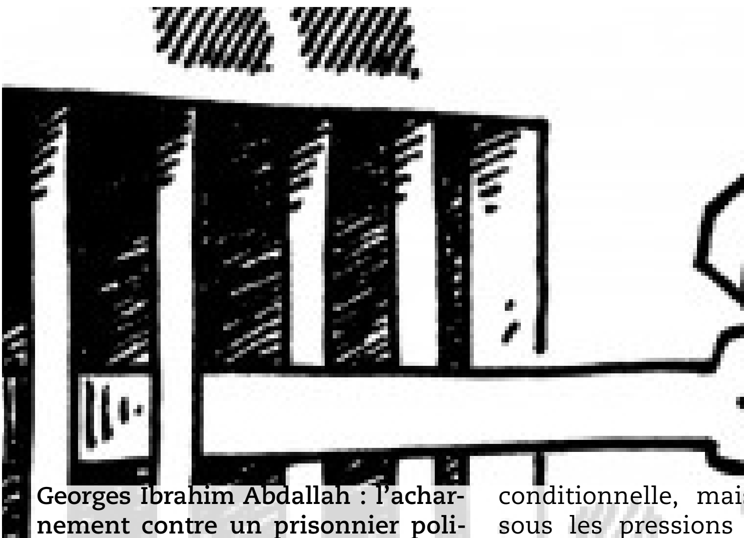
Les deux actions plus récentes qui ont eu lieu respectivement à Saint Sébastien (Guipuzcoa) et Ondarroa (port de Biscaye) ont elles aussi été concertées, préparées et organisées. Pour la première action, le 9 avril, plusieurs centaines de jeunes s'étaient installés sur le Boulevard qui longe la plage ; leur campement "Aske gunea" (Espace libre) protégeait, tel un rempart humain, 6 militant-es condamnés à de la prison ferme par le tribunal suprême pour leur appartenance à l'ex-mouvement Segi. Dix jours plus tard, il a fallu l'intervention de 200 policiers, pour déloger manu militari plus de 800 personnes avant d'accéder aux militant-es poursuivis.
Pour la seconde action, un mur de solidarité s'était formé afin d'empêcher l'arrestation d'une militante condamnée à 5 ans de prison pour collaboration avec ETA, après des aveux arrachés sous la torture. Le mur a fonctionné avec plusieurs centaines de personnes, pendant trois jours et nuits sous la pluie, rendant impossible à plusieurs reprises l'accès de la police jusqu'à la jeune femme. Le 15 mai, c'est avec un dispositif impressionnant de fourgonnettes, de zodiacs et autres équipements, et au terme d'une opération policière de 3 heures, qu'a été délogée la foule qui entourait la militante poursuivie.

Divers réseaux de désobéissance, coordonnés entre eux, ont lancé un appel pour construire des réseaux locaux, quartier par quartier, qui serviront à protéger ceux-celles qui sont poursuivis (au total, près de 90 jeunes seraient dans l'attente d'une incarcération au Pays Basque sud), soit en les hébergeant, soit en empêchant ou en rendant plus difficiles les arrestations, soit encore au moyen d'autres initiatives librement décidées.



Grève de la faim massive à Guantánamo

Pour l'ouverture de la prison américaine sur le sol cubain en janvier 2002, George W. Bush a inventé une nouvelle catégorie juridique, « combattant ennemi illégal », assortie d'une privation de liberté sans fin. Au nom de la guerre contre le terrorisme, en l'occurrence le « terrorisme islamique », le gouvernement a conçu une prison encore plus éloignée des regards. Le 17 mai dernier, près de 130 prisonniers (100 selon les autorités du camp, sur 166 prisonniers au total) entamaient leur centième jour de grève de la faim. Selon leurs avocats, la grève a commencé suite à des fouilles systématiques effectuées par les militaires en charge de la surveillance des prisonniers, suivies de confiscations d'affaires personnelles telles que des lettres, des photos de famille ou des exemplaires du Coran. Mais le malaise est bien plus grand pour ces hommes dont certains sont enfermés depuis onze ans sans jamais avoir eu de procès. Alors qu'ils sont libérables, 86 prisonniers croupissent toujours à Guantánamo, aucun pays ne voulant les accueillir. Beaucoup ont perdu tout espoir de libération. Nabil Hadjarab raconte qu'il a été attaché à une chaise grâce à des sangles avant d'être intubé de force. Il parle d'une souffrance intolérable et d'une humiliation de plus. Pourquoi nourrir certains prisonniers contre leur volonté si ce n'est pour contraindre les autres à cesser la grève de la faim. Les militaires tentent par ailleurs de briser la grève en mettant les grévistes dans des cellules individuelles. Certains ont résisté et les militaires ont tiré sur eux, certes avec des balles censées être non létales, mais plusieurs prisonniers ont été blessés. Obama avait promis la fermeture de Guantánamo en 2009, après son élection, mais le Congrès s'y est toujours opposé. Obama n'a pas pris les mesures nécessaires pour la fermer, ce qui a engendré cette situation kafkaïenne. Comme le dit Fayiz al-Kandari, « ils ne nous jugeront pas, ils ne nous laisseront pas vivre en paix et ils ne nous laisseront pas mourir en paix ».



Georges Ibrahim Abdallah : l'acharnement contre un prisonnier politique expiatoire

Le plus vieux prisonnier politique en France a entamé sa vingt-neuvième année de détention. Georges Ibrahim Abdallah fait l'objet d'un acharnement sans précédent dans un pays « démocratique ». Libérable depuis 1999, il a donc presque doublé la peine de sécurité de 15 ans liée à sa libération. Durant sa longue détention, Georges a subi un régime d'exception et inauguré les nouvelles mesures répressives qui ont aggravé les conditions d'incarcération. C'est ainsi qu'il a été le premier à être jugé par la nouvelle cour d'assises composée uniquement de magistrats. Et, avec les militants d'Action directe, il a été le premier à subir la loi Dati qui rend obligatoire un séjour de six semaines au Centre national d'évaluation de Fresnes afin d'expertiser la « dangerosité » des condamnés à perpétuité.
Georges a milité toute sa vie contre le sioniste et l'impérialiste, dans le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) et les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), et son engagement politique a continué durant sa longue incarcération.
En 1982, les FARL revendiquent l'exécution de Charles Ray, attaché militaire américain, et Yacov Barsimentov, diplomate israélien, en réponse aux massacres perpétrés au Liban et en Palestine. Georges est arrêté à Lyon en 1984 et condamné en 1987 pour complicité d'assassinat à cause de son appartenance aux FARL. Son maintien scandaleux en prison ne peut s'expliquer sans l'acharnement des services secrets français, américains et israéliens et leurs gouvernements respectifs.
En prison, Georges Abdallah poursuit sa lutte : grèves de la faim en solidarité avec les prisonniers révolutionnaires en Turquie, avec les prisonnières palestiniennes détenues à Neve Tirza…
Plusieurs fois, des instances judiciaires ont accordé la libération conditionnelle, mais chaque fois, sous les pressions des gouvernements, il y a eu appel du parquet et rejet de la demande (janvier 2004, septembre 2005, février 2006, octobre 2007, mars 2009, mai 2010…)…
La dernière péripétie est digne de figurer dans les annales. Après quatre mois de suspense, la Cour de cassation a annulé la décision de remise en liberté de Georges prononcée par le tribunal d'application des peines de Paris qui s'était déclaré favorable en novembre 2012 à sa libération conditionnelle mais avait ajourné sa décision au 14 janvier pour laisser le temps au ministère de l'Intérieur de délivrer un arrêté d'expulsion. On peut admirer le jésuitisme de nos dirigeants « de gauche » : Georges ne pouvait être libéré qu'à la condition de son expulsion immédiate au Liban, ce que le gouvernement libanais avait accepté. Mais Manuel Valls a refusé de délivrer cet arrêté. Maintenant, les raisons évoquées pour son maintien en détention sont simplement ubuesques : la Cour estime que M. Abdallah « ne pouvait se voir accorder une libération conditionnelle sans avoir été obligatoirement préalablement soumis, à titre probatoire, à une mesure de semi-liberté ou de placement sous surveillance électronique pendant une période d'un an au moins ».
Le couple Taubira-Valls n'a pas fini de nous étonner : Georges ne peut sortir qu'à la condition d'être expulsé immédiatement ; mais en même temps il ne peut être libéré qu'à la condition d'effectuer une période probatoire d'un an sous contrôle électronique. Les saloperies de la gauche ne le cèdent en rien à celles que nous avions connues avec Sarkozy !

E. G.

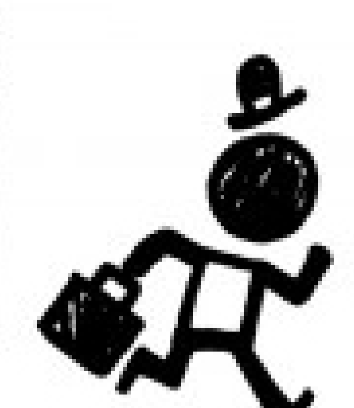
Toutes les informations sur Georges Ibrahim Abdallah ainsi que les actions de solidarité se trouvent sur le site

http://liberonsgeorges.over-blog.com/

Sequedin : une évasion qui casse le mythe du tout sécuritaire

En plein procès Khider et Top, pour leur évasion en 2009 de la prison de Moulins-Yzeure, c'est une nouvelle gifle que Rédoine Faïd a refilée, avec brio, à l'administration pénitentiaire, à Christiane Taubira et son ministère ainsi qu'à l'Etat. Son évasion spectaculaire à l'explosif, avec prise d'otage (à peu de choses près, cette méthode est similaire à celle de Khider et Top), de l'une des prisons les plus sécurisées de l'hexagone, la maison d'arrêt de Sequedin (banlieue de Lille), n'est pas passée inaperçue. L'Etat lance un mandat d'arrêt, Interpol est saisi, pendant ce temps les syndicats de matons crient au scandale, se mettent en grève et réclament plus de sécurité. Dans la foulée, la première fouille générale depuis l'ouverture est lancée. Mais R. Faïd court toujours, et espérons-le, pour longtemps encore.
Avec l'ouverture en 2005 de la prison de Sequedin, puis en 2011 d'Annoeulin (toujours la banlieue lilloise) et de Réau (Seine et Marne), l'Etat s'était lancé dans une vague de constructions de prisons « modernes », de haute technologie, réputées inviolables mais « plus humaines ». Prisons, en réalité, aux conditions de détention particulièrement difficiles, l'isolement et le minimum de contacts entre détenus étant une base du système de sécurité de ces prisons. Bref, tout y est fait pour pousser les incarcérés au suicide, plutôt qu'à la cavale!
Cette évasion pourrait donc être classée dans la rubrique faits divers ! Mais, s'agissant de la première évasion réussie d'une prison de nouvelle génération, elle lève de nombreux doutes et attire toute notre attention. En effet, elle confirme qu'il est heureusement toujours possible de se faire la belle, et ce peu importe les dispositifs sécuritaires mis en place par l'administration.
Espérons que ce petit événement donnera des idées et redonnera espoir aux dizaines de milliers d'incarcérés des prisons françaises.

Arturo, Mai 2013, Boulogne sur mer



Chypre, le futur européen ?

Ce qui a fait couler beaucoup d'encre dans le cas de la crise chypriote, c'est que, cette fois-ci, on s'est attaqué aux gros épargnants et aux actionnaires. Attention, le plan s'attaque en priorité, comme en Grèce, aux fonctionnaires, à la protection sociale, à la masse des salariés... Certes, les puissants de Chypre sont de peu de poids au regard des puissants d'Europe, d'où cette « maltraitance ». Mais cet exemple montre jusqu'où la Troïka (autorités européenne et FMI) est prête à aller pour sauver le système. La seule voie qu'elle refuse obstinément de prendre, c'est celle de rompre avec les politiques d'austérité, dont la faillite est pourtant de plus en plus éclatante.

Le premier plan de «sauvetage»

La dette de l'Etat était estimée à 17,5 milliards d'euros jusqu'en mars 2013. Officiellement, 7 milliards correspondent au budget « normal » de l'Etat, 10 milliards pour renflouer les banques. Cette dette correspond au montant du PIB, c'est-à-dire plus ou moins la richesse créée dans le pays en un an (en réalité, il faudrait comparer au PIB les remboursements annuels pour comprendre réellement ce que ça représente). La dette privée (crédits accordés aux entreprises et aux particuliers), elle, est estimée à trois fois cette somme, un record en Europe. La dette publique a augmenté de 2 milliards d'euros en 2012, quand l'Etat a emprunté pour financer le renflouement des deux principales banques consécutif aux pertes qu'elles ont enregistrées à cause de la restructuration de la dette grecque en mars 2012. L'actif des banques (surtout crédits accordés et placements et détention de titres financiers) est énorme si on le compare aux richesses disponibles dans l'île.

Passons rapidement sur la première version du mémorandum dans laquelle devaient être saisis 6,75% sur les comptes bancaires inférieurs à 100.000 euros et 9,9% sur les autres, ce qui avait provoqué un scandale dans toutes les chaumières européennes. En effet, l'Europe est censée garantir leurs dépôts aux épargnants jusqu'à 100.000 euros.

La Troïka a imposé un prêt de 10 milliards (9 par l'UE, 1 par le FMI), les 7,5 milliards restants devant être trouvés par le gouvernement, dont 5,8 en ponctionnant dans les dépôts bancaires. Ça, c'était le plan initial, celui du 21 mars dernier.

Mais, en grattant un peu, le schéma est tout autre. Les 10 milliards avancés par la Troïka au gouvernement chypriote pour qu'il renfloue les banques apparaissent comme un « méga-prêt » qui va alourdir la dette publique de 60 % du PIB... la faisant gonfler à 160% du PIB actuel, donnée qui a été peu commentée, sans doute parce que les versements échelonnés, eux, restent sous le « seuil d'insoutenabilité » de la dette publique fixé par le FMI. L'exemple grec montre l'inanité de ce type de calcul : la dette publique de ce pays est passée de 112,9% du PIB fin 2008 à 156,9% fin 2012, ceci après un effacement de 100 milliards d'euros en mars 2012, ce qui représentait à ce moment-là près d'un tiers de la dette publique. Un second effacement de la dette grecque est d'ailleurs sérieusement envisagé par le FMI en ce moment même (avril 2013), mais ça coince du côté de l'Allemagne et de l'UE.

Les deux principales banques visées par le plan sont la Banque de Chypre et la Banque Populaire (Laiki en grec), totalisant près de 80% des avoirs bancaires. La restructuration bancaire consiste à transférer des actifs dits toxiques de la Laiki Bank dans une bad bank" (banque de défaisance), garantie par l'Etat : des actifs qui ne valent rien, sans contrepartie effective, particulièrement ceux du blanchiment et des biens fantômes, c'est-à-dire d'activités officiellement fictives, ou encore des « produits financiers complexes » dont personne ne sait exactement ce qu'ils sont et dont plus personne ne veut. Pour rappel, c'est ce que la France avait fait avec le Crédit Lyonnais (LCL) il y a quelques années : nous payons encore les actifs toxiques, tandis que LCL, qui avait conservé les dépôts, va très bien, merci. La Laiki Bank, qui était passée sous le contrôle de l'Etat en juin 2012 lors d'une opération de renflouement, est donc liquidée, ses dépôts inférieurs à 100.000 euros transférés à la Bank of Cyprus, les autres aussi mais après une ponction dont le montant n'est pas connu : on parle d'au moins 30%.[1] En fait, la BCE et le FMI ont imposé la saisie de biens monétaires des détenteurs de comptes afin de limiter la prise en charge des pertes chypriotes. L'Etat chypriote, en effet, ne peut pas payer, même en appliquant des mesures



[1] Le 22 avril, on parlait d'une ponction de 27,5% pour certaines entités (sociétés financières, écoles privées, compagnies d'assurances, organismes caritatifs...), 37,5% pour les autres, tandis que 22,5% supplémentaires sont actuellement « gelés ».

drastiques en matière budgétaire (licenciements de fonctionnaires, hausse des impôts et taxes…). Pour le seul mois d'avril, il a besoin urgemment de 75 millions pour payer les salaires des fonctionnaires et des retraités et d'ici la fin de l'année 2013, l'Etat doit en outre rembourser 4 milliards d'euros de prêts (dont 2 milliards en juin), ce qu'il ne pourra pas faire. La situation est loin d'être réglée, même à très court terme.

En échange du prêt de la Troïka, le gouvernement chypriote a adopté un programme réduisant le nombre de fonctionnaires (– 4500 et non remplacement de 3 fonctionnaires sur 4), relevant l'âge de la retraite, bloquant les salaires et les retraites jusqu'en 2016, réduisant les prestations sociales, augmentant la TVA de 17 à 19%, les cotisations sociales, les taxes sur le tabac, l'alcool, la bière, les produits pétroliers, les jeux et paris… sans compter les licenciements dans le secteur bancaire (la Laiki Bank employait 2200 salariés). D'autres mesures sont en cours d'élaboration concernant des privatisations, de nouvelles taxes, l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, qui passerait de 10 à 12, 5%, l'ouverture de casinos…

Des banques au bord de la faillite

Dans les dettes détenues par ces deux banques, il y a un peu de tout. Des obligations de l'Etat grec fortement dévaluées (achetées plus de 6 milliards d'euros), des créances à des entreprises et particuliers grecs pour une valeur de 22 milliards tandis que, crise et récession obligent, la plupart des débiteurs sont dans l'impossibilité de rembourser car en faillite. Aux effets de la «crise grecque», il faut ajouter des prêts distribués généreusement à des «amis», politiciens, entrepreneurs, mais jamais remboursés car jamais réclamés. L'ex-directeur de la Laiki Bank et éphémère ministre des finances déclarait : « Les banques font le choix de récupérer ou non l'argent qu'elles ont prêté… Ces pratiques ne sont pas rares ». Enfin, des « avoirs toxiques » propres à toute place financière peu regardante : prêts consentis sans contrepartie ou sans garanties à des personnes fictives, prêts hypothécaires risqués dans l'immobilier du type subprime qui ont la vertu de ruiner à la fois l'emprunteur et le créancier, avec les particularités locales de la bulle immobilière : crédits concédés pour construire ou acheter des maisons qui n'existent pas, ou qui ont d'autres titres de propriété ou qui n'en ont pas du tout, sur des propriétés non cadastrées… En panne de liquidités, les deux banques ont fait appel à la Banque centrale de l'Etat chypriote qui a prêté des fonds contre des garanties pourries, des créances non recouvrables, des titres démonétisés…

Les autorités européennes et la presse se sont focalisées sur le blanchiment d'argent sale, la maffia russe ou les «oligarques » de ce pays… pour justifier le caractère exceptionnel des mesures prises, en oubliant systématiquement de mentionner les effets financiers de la « crise grecque», mais aussi sans trop insister sur d'autres aspects de l'activité «grise » de la petite république méditerranéenne. Elle est aussi une importante base de l'OTAN et le lieu de tous les trafics, en particulier d'armes à destination de la Syrie ou du Liban. Enfin, c'est historiquement un territoire habituel de la « diplomatie parallèle » du Proche Orient et d'une économie tout aussi parallèle où les mallettes de billets s'échangent contre tout ce qui peut valoir quelque chose.

Pour la seule conséquence de la crise grecque et de la décote de sa dette, les pertes des deux principales banques chypriotes sont de l'ordre de 4,2 milliards d'euros, soit près de 25% du PIB du pays. La presse a abondamment répété que les « Russes » possédaient environ 30 milliards d'euros de dépôts dans les banques de Chypre, mais n'a pas relevé une note

Quelques données sur Chypre

Ancienne colonie britannique jusqu'en 1960.
Population de la République de Chypre : 900 000 habitants environ. Il y a en outre 270 000 habitants dans la partie septentrionale occupée par l'armée turque (dont 120 000 colons anatoliens et 40 000 soldats), sur 1/3 de la surface de l'île.
A noter qu'il existe deux bases militaires britanniques (qui sont aussi des bases de l'OTAN), regroupant 15 000 habitants (dont 3500 militaires et fonctionnaires britanniques), sur 3% du territoire, avec un statut de «souveraineté militaire » et de « territoire britannique d'outre-mer ». Environ 60 000 Britanniques vivent dans l'île plus ou moins à l'année, dont beaucoup de retraités. Plusieurs milliers de Russes et d'Ukrainiens (environ 40 000) se sont installés de manière permanente ces dernières années, certains ayant adopté la nationalité chypriote, en particulier des citoyens russes ou ukrainiens d'origine grecque (les Pontiques, du Pont-Euxin), descendants d'expulsés grecs de Turquie dans les années 1920. Plusieurs milliers d'autres y séjournent une partie de l'année, en vacances ou pour « affaires ». Importante diaspora chypriote en Grande Bretagne.
La surface d'un département français pour la partie de la république de Chypre, un peu plus pour l'ensemble de l'île d'Aphrodite.
Le pays est un paradis fiscal et son économie dépend largement de cette situation, du tourisme et de l'immobilier. Ce statut de paradis fiscal a attiré de nombreuses sociétés et personnes riches désireuses de ne pas payer d'impôt, ou très peu : parmi celles-ci, de nombreuses entités et ressortissants russes, planquant leurs extravagants profits légaux ou « noirs » dans les banques de l'île (qui servaient aussi de lessiveuses), et réinvestissant ensuite légalement ces sommes en Russie, au Liban, un peu partout. Environ 30 à 40% des dépôts auraient pour titulaires des « résidents étrangers » non européens, Russes surtout et aussi Ukrainiens, Libanais, auxquels il faut ajouter plusieurs dizaines de milliers de citoyens britanniques. Chypre est (était) une place financière pour la Grèce, la Russie, le Proche Orient.
Place financière car paradis fiscal, Chypre accueille par exemple nombre de sociétés et cabinets d'optimisation/évasion fiscale et de conseil en placements exotiques. Ainsi, les quatre principales du secteur au niveau mondial, surnommées les "Big Four" (Deloitte, PricewaterhouseCoopers, KPMG et Ernst & Young) font travailler 2500 personnes dans l'île.
Avant les dernières péripéties de mars dernier, le précédent accord avec la Troïka comportait déjà la suppression de 2000 postes d'enseignants et la baisse de 5% des salaires des fonctionnaires.

de Morgan Stanley selon laquelle ils étaient parallèlement débiteurs de 50 milliards…

Le second plan

Officiellement, c'est le même mémorandum qui s'applique. Mais, le 11 avril, on apprenait que le « vrai » niveau de la dette s'élevait en fait à 23 milliards d'euros. Patatras, le schéma initial semble bien mal en point. Les 5,5 milliards supplémentaires à trouver risquent de tout faire capoter. L'Etat, n'ayant plus aucune ressource, même en vendant ses réserves en or (évaluées à 400 millions d'euros), ne pourra sans doute qu'essayer d'imposer la restructuration de la dette publique, c'est-à-dire la décision de baisser de sa valeur qui ne peut être prise que par la Troïka. Celle-ci signifierait une perte pour ses créanciers, ce que précisément le plan de la Troïka voulait éviter en taxant les créanciers et déposants des banques chypriotes. La création d'un « fonds souverain » chargé de recueillir la dime sur l'exploitation future et encore hypothétique des gisements de gaz ne recevra pas le moindre centime d'euro avant 2019 pour les plus optimistes, sans doute bien plus tard…



La « saisie » effectuée chez les titulaires de compte supérieurs à 100.000 euros (totalisant 38 milliards d'euros) devrait être de l'ordre de 10,6 milliards, au lieu des 5,8 initialement évoqués. Pour faire avaler la pilule et lier ces titulaires fortunés aux établissements de l'île, une partie de cette saisie sera transformée en valeurs mobilières, en parts sociales ou en obligations, tandis qu'un contrôle des changes est censé bloquer ces fonds dans le système bancaire du pays et éviter un bank run".

Mais rien n'est clair et le 12 avril, dans un document de la Commission européenne, il apparaissait que seuls les 2/3 du montant que l'Etat chypriote doit « trouver » (8,3 sur 13 milliards), en saisissant sur les dépôts bancaires, seraient comptabilisés et assurés… en théorie. Les prélèvements sur les comptes bancaires supérieurs à 100.000 euros, qui devaient être de 9,9% dans la première version, ont bondi à 30, puis 60% selon les cas, dont une partie serait convertie en actions ou obligations de la Bank of Cyprus qui récupérera simultanément les 9 milliards d'euros de dettes dues à la BCE au titre du programme ELA (Emergency Liquidity Assistance) de soutien à la liquidité des banques. L'explication de cette hausse est que, outre la disparition des saisies sur les petits comptes, la base de calcul – la somme des valeurs déposées dans les comptes de ceux qui n'ont pas pu ou su faire évader leurs économies – s'est réduite à mesure que le volume de la fuite des capitaux grossissait puis que le flux se tarissait et que pouvaient alors être connus les soldes réellement disponibles, fuite qui s'est accélérée pendant les tractations entre le gouvernement et la Troïka. Alors que les banques étaient officiellement fermées, selon Le Monde du 16 avril « certains clients VIP des banques locales auraient bénéficié d'un traitement de faveur. La Bank of Cyprus à Londres et sa filiale en Russie, Uniastrum Bank, n'ont pas gelé les transferts de capitaux, d'où une évasion massive vers la Lettonie. » Par ailleurs, la filiale chypriote de la banque russe semi-publique VTP (10 milliards d'euros d'actifs) qui accueille les fonds de nombreuses sociétés proches de l'Etat russe, a été exclue du périmètre du plan européen, afin de ne pas fâcher le Kremlin.

Parmi les déposants importants, on apprend que se trouvent les entreprises russes Avtovaz (automobile, associée à Renault) et Sovcomflot (transport maritime), qui ont respectivement 16 et 19,5 millions d'euros bloqués dans les banques de Chypre, ce qui doit les chagriner suffisamment pour que la presse s'en fasse l'écho.

Le gaz pour sauver le pays ?

Dans la partie orientale de la méditerranée, la découverte d'immenses gisements de gaz naturel a ouvert des perspectives d'exploitations où se mêlent appétits financiers des multinationales de l'énergie et intérêts géostratégiques des Etats. Ces gisements sont pour l'instant prouvés dans les Zones maritimes économiques exclusives (ZEE) du Liban, d'Israël, de Chypre, de l'Egypte. Dans la ZEE de Chypre, au sud-est de l'île, les gisements de gaz découverts dans le sous-sol marin, baptisés Aphrodite, font saliver et fantasmer tout le monde : on parle de 600 milliards d'euros. Les zones de gisement ont été divisées en 13 lots et les concessions d'exploitation sont en cours de délivrance. Compagnies états-uniennes (Noble Energy), israéliennes (Delek, Avner), françaises (Total avec deux parcelles), un consortium italo-sud-coréen (ENI-Kogas), Etats de la région avec leurs alliances et concurrences, marché des hydrocarbures et dépendances énergétiques et politiques, les enjeux sont énormes : si la compagnie russe Gazprom compte exploiter une partie du gisement (pour l'instant sa demande de concession a été rejetée), l'Etat russe ne voit pas d'un bon œil l'apparition d'une nouvelle source d'approvisionnement de l'Europe en gaz qui mettra fin à son quasi-monopole et la position de force que cela représente, tandis que l'Etat turc revendique sa part du gâteau.

L'exploitation du gaz naturel dans cette partie orientale de la Méditerranée est au cœur de questions géostratégiques. Le gaz des gisements israéliens de la zone (Tamar et Léviathan) vise à la fois la consommation intérieure du pays mais aussi l'exportation, soit vers d'autres pays de la région (Jordanie…),

soit vers l'Europe, et, dans ce dernier cas, par où passera le futur gazoduc? Sans doute par Chypre et, de là, vers la Grèce ou vers la Turquie. Par la Turquie, cela coûterait moins cher, car il se raccorderait au réseau existant, mais le conflit sur la division de l'île bloque tout. Par la Grèce, cela coûterait beaucoup plus cher car le gazoduc sous-marin serait beaucoup plus long. Ce gaz pourrait aussi être liquéfié à Chypre, et de là être transporté par bateaux. Mais qui construira l'usine de liquéfaction et le terminal pour tankers, avec quels capitaux (plusieurs milliards d'euros)? Certains avis estiment que cette usine ne sera vraiment rentable qui si elle liquéfie aussi le gaz israélien. Sans compter les richesses potentielles des gisements découverts dans la ZEE au large du Liban. Le temps de régler les questions diplomatiques, de monter un plan financier, de construire l'usine et les installations portuaires, le délai de 10 ans semble un minimum. Là c'est clair, on n'est pas dans l'«économie de casino», on est dans le capitalisme pur et dur, celui où les couteaux s'aiguisent, celui des matières premières stratégiques où les parts de marché et les seuils de rentabilité se définissent aussi dans des rapports de force politiques et militaires.

Une exception ou un tournant?

On a parlé de première dans le cas du «sauvetage» de Chypre par le fait de saisir l'argent des dépôts bancaires. C'est vrai. Mais c'est aussi une première au sens où, en plus des déposants et certains créanciers, les actionnaires de ces banques sont aussi mis à contribution, au point même de faire disparaître une des deux principales banques, la Laiki. Le système financier chypriote a été restructuré à la hache et « coulé » par le système financier européen, afin de ne pas affaiblir ce dernier, en n'hésitant pas pour cela à s'attaquer aux « investisseurs » qui sont d'ordinaire beaucoup mieux traités. Comme le déclarait au Financial Times le nouveau président de l'Eurogroupe (les ministres des finances de la zone euro), le social-démocrate néerlandais Jeoren Dijsselbloem « le plan de sauvetage du système bancaire chypriote devrait servir de modèle au reste de la zone euro ».

Cependant, la thérapie de choc appliquée à Chypre va se traduire par une chute brutale du niveau de vie des habitants et donc de l'activité économique, avec des faillites en chaîne, une récession rapide et de grande ampleur. Rappelons simplement que la Grande Dépression de 1929 aux Etats-Unis s'était traduite par une chute du PIB de 30%. Pour Chypre, certains économistes n'hésitent pas à pronostiquer des niveaux de récession de 20% en deux ou trois ans... Le futur de l'UE ? La puissance de contagion de Chypre à l'ensemble du continent est bien sûr dérisoire : 0,2% du PIB de l'UE, une assez faible exposition des banques européennes dans le pays (11 milliards d'euros pour les banques grecques, 6 milliards pour les banques allemandes et 2 milliards d'euros pour les françaises).

En examinant le cas chypriote, l'Espagne a du souci à se faire, car c'est sans doute l'autre pays européen où les banques, et singulièrement les caisses d'épargne régionales, les caixas, sont complètement au bord de la faillite, submergées par la crise de l'immobilier et, malgré les diverses fusions de ces dernières années, sont maintenues dans le coma artificiel par des opérations de nationalisation et des injections de liquidités (prêts à des taux très bas). La valeur nominale de l'action de la banque Bankia, dont les pertes sont évaluées à plus de 4 milliards d'euros, dégringolait tellement qu'elle a été fixée à 1 centime d'euro uniquement parce que c'est la plus petite unité possible : autrement dit, cette banque ne vaut rien !

Comme pour Chypre, on n'est plus dans la seule crise de liquidité, on est dans le dur, dans le bilan des banques, dans l'écart grandissant entre les besoins et les ressources nécessaires, stables, structurelles (crise de solvabilité). Le renflouement des banques espagnoles à hauteur de 40 milliards d'euros en décembre 2012 par un prêt de la Troïka n'est qu'une bouffée d'oxygène passagère ; se refinancer par des prêts, même à des taux préférentiels, suppose que d'autres prêts (c'est le job des banques), à des taux plus élevés, permettront de compenser des pertes ; or précisément, la récession actuelle interdit totalement un tel scénario et les placements spéculatifs (achat/vente) se poursuivent. C'est d'ailleurs pourquoi les banques espagnoles financent leurs pertes en volant littéralement les petits épargnants qu'elles avaient transformés en « actionnaires » presque à leur insu en leur vendant des produits financiers complexes de « participation préférentielle ». C'est aussi pour cela que les dénonciations et protestations contre les banques en Espagne ont pris une telle ampleur, en particulier à cause des prêts hypothécaires et des centaines de milliers d'expulsions de petits et moyens propriétaires endettés... qui conservent leurs dettes après l'expulsion, sans compter la corruption des politiciens que les banques et l'économie du «ladrillo» (brique) ont permise et développée.

Dans ce pays, la catégorie de «petits épargnants», détenteurs d'actions dites «préférentielles », des titres aux rémunérations élevées émis pour augmenter les fonds propres des banques, a été lessivée en quelques années et là, pas de pitié : sur 30 milliards d'euros de titres, dont 22 milliards détenus par environ un million des petits porteurs, le fonds de soutien aux banques (le FROB, Fondo de Reestructuración Ordenada Bancaria) a annoncé qu'il ne versera qu'entre 1,5 et 2 milliards d'euros.

(à suivre)

J.F
Fin avril 2013



Les Palestiniens : un peuple que l'occupant aimerait tant pouvoir oublier.

Lors des dernières élections israéliennes, aucun parti sioniste n'a voulu parler de la Palestine, comme si les lieux communs habituels (« Nous n'avons pas de partenaire pour la paix », « Les Palestiniens veulent continuer la Shoah et jeter les Juifs à la mer » ...) faisaient consensus.
Les sionistes ont eux-mêmes détruit leur projet historique : un Etat juif « ethniquement pur » ou en tout cas largement hégémonique. Il y a aujourd'hui 50% de Palestiniens entre Méditerranée et Jourdain. Le projet historique du sionisme (le « transfert », c'est-à-dire l'expulsion des Palestiniens au-delà du Jourdain), ne semble plus possible, sauf guerre généralisée. Alors comment maintenir la domination ? Fragmenter la Palestine, la transformer en bantoustans éclatés. L'apartheid s'officialise. Comme une telle situation est difficile à terme à gérer, il est vital pour l'occupant d'internationaliser la guerre.

Les révolutions arabes : un processus inachevé

Quand Moubarak est tombé, les dirigeants israéliens ont eu peur. C'est l'époque où l'ancien ambassadeur israélien au Caire Zvi Mazel déclarait : « les révolutions arabes, une catastrophe pour les Juifs ! ». Jusque-là, vis-à-vis du monde arabe, les dirigeants israéliens étaient les meilleurs élèves de l'impérialisme américain dans le cadre du « choc des civilisations » et de la « guerre du bien contre le mal », le mal étant bien sûr les Arabes et plus généralement les musulmans.

En même temps, depuis l'arrivée des premiers colons sionistes, il y a toujours eu des accords avec des dirigeants arabes « compréhensifs » : dès le début du XXe siècle, des féodaux absents ont vendu leurs terres aux sionistes, provoquant l'expulsion des métayers palestiniens. Dans les années 30, les souverains hachémites (la future Jordanie) ont signé avec les dirigeants sionistes un plan de partage de la Palestine. En 1948, les armées des Etats arabes se sont battues pour leur propres intérêts et jamais pour les Palestiniens. D'ailleurs la Jordanie a annexé Jérusalem et la Cisjordanie tandis que l'Egypte annexait Gaza. Ils n'ont pas songé à la création d'un Etat palestinien. En 1970, le roi Hussein de Jordanie a écrasé les Palestiniens (septembre noir, 30000 morts) avec une aide militaire israélienne décisive. Pendant la guerre du Liban, les Israéliens se sont alliés aux Phalangistes pour écraser l'OLP (Sabra et Chatila). La Syrie de Assad, l'Irak de Saddam et la Libye de Kadhafi ont voulu « domestiquer » l'OLP et leurs tueurs se sont spécialisés dans la liquidation de ses militants. L'Egypte de Sadate a signé une paix séparée avec Israël pour mieux abandonner les Palestiniens.

Moubarak était devenu le prototype du collabo, poussant l'Autorité Palestinienne à capituler et faisant construire des herses pour couper les tunnels à Gaza. Sa chute a été une rude perte pour le sionisme.

Tout d'un coup, les Arabes décrits quotidiennement comme des « terroristes » et des « intégristes » fanatiques sont descendus dans la rue pour revendiquer la justice sociale, la fin de la dictature et de la corruption ou la dignité.

Seulement voilà, les révolutions arabes sont inachevées. Les capitalistes, les affairistes et la nomenclature militaire se sont reconvertis sans problème dans le soutien à des partis islamistes et bourgeois (frères musulmans en Egypte, Ennahda en Tunisie ...). Le seul modèle épargné par les révolutions (à l'exception de Bahreïn), ce sont les régimes féodaux, esclavagistes, patriarcaux, ultracapitalistes et pourris de fric des monarchies du Golfe. Avec ceux-là, les dirigeants israéliens ne se sentent pas menacés. Israël et les monarchies du Golfe sont les deux pièces maîtresses qui permettent à l'impérialisme américain de tenir le Proche-Orient.

En Egypte, le nouveau pouvoir a un peu desserré le blocus de Gaza, mais à peine. Ce territoire reste toujours une « entité hostile » où la « communauté internationale » a sanctionné collectivement tout un peuple coupable d'avoir « mal » voté. Jamais il n'a été question de revenir sur les accords de paix Begin-Sadate de 1979. Même quand cinq policiers égyptiens ont été tués par l'armée israélienne (août 2011) et que, en riposte, l'ambassade israélienne au Caire a été attaquée par des manifestants, les relations diplomatiques ont été maintenues, même pas gelées.

La Jordanie, qui a aussi « normalisé » ses relations avec Israël après les accords d'Oslo, a un traité commercial toujours très actif avec son voisin. Certes le régime a été ébranlé par des manifestations, des grèves et des émeutes dans un pays où la moitié de la population est palestinienne mais sa politique de collaboration reste inchangée.

Syrie, Iran ou comment internationaliser la guerre

Le régime syrien n'a tiré aucun coup de feu contre Israël depuis 1973. Pendant la guerre civile du Liban, les régimes israélien et syrien ont partagé le pays en zones d'influence. Le symbole de cette alliance implicite, c'est en 1983 l'encerclement d'Arafat dans le Nord du Liban entre l'armée syrienne et les vedettes israéliennes. En Syrie, les camps palestiniens ont été confiés à des organisations totalement inféodées au régime : la Saïka et le FPLP-commandement général d'Ahmed Jibril.

Dès le début de la guerre civile en Syrie, la grande majorité des Palestiniens de Syrie s'est rangée dans le camp de la révolution. Le dirigeant du Hamas, Khaled Mechaal, a rompu avec le régime et a quitté Damas. Le camp de Yarmouk (plus de 100000 habitants dans la banlieue de Damas) s'est révolté et a été plusieurs fois bombardé ou occupé par les troupes du régime.

Pour Israël, la guerre civile en Syrie est une bénédiction. Comme ils l'ont déjà fait pour l'Irak ou la Libye, les dirigeants israéliens poussent à une intervention militaire occidentale en Syrie. La propagande sioniste déverse régulièrement la même propagande : « pourquoi parle-t-on sans arrêt des Palestiniens alors qu'on laisse des dizaines de milliers de Syriens se faire massacrer sans intervenir ? » Cette « solidarité » avec le peuple syrien est tout à fait bidon. L'intérêt israélien, c'est que cette guerre se poursuive sans vainqueur, cela permet en plus d'oublier la Palestine. Parmi les révolutionnaires syriens, il y a des dirigeants de gauche qui ont toujours manifesté un soutien sans faille à la cause palestinienne. C'est contre eux que Hafez al-Assad (le père de Bachar) avait réussi son coup d'Etat en 1970.

Sur la question iranienne, l'attitude israélienne est un peu la même. Le régime d'Ahmadinadjad est une théocratie brutale et meurtrière, haïe dans la région à cause des antagonismes sunnites/chiites et perses/arabes. Sur la question nucléaire, on est en plein délire. D'un côté l'Iran aurait, peut-être mais ce n'est pas sûr, les moyens, un jour, d'avoir la bombe atomique. Or il a signé le traité de non-prolifération. C'est un « menteur » et il est donc licite de dé-

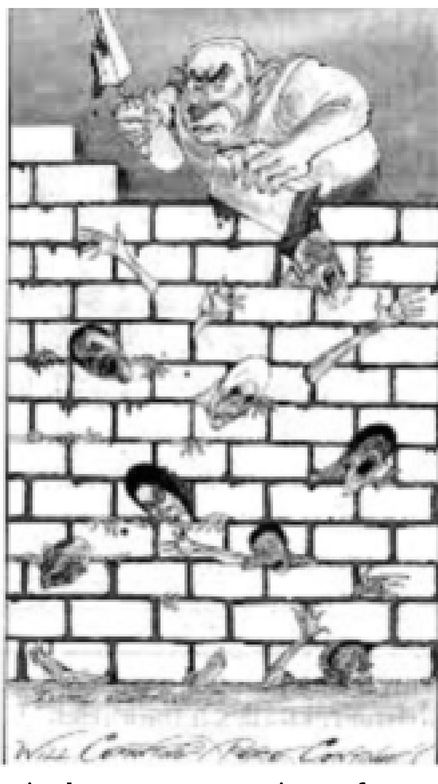
clencher la pire guerre contre lui. En face, Israël possède, de façon notoire, 200 têtes nucléaires. Le pays s'est même permis d'emprisonner pendant 20 ans Mordechaï Vanunu qui avait donné des précisions sur le nucléaire israélien. Mais le pays n'a pas signé le traité de non-prolifération et il appartient à « l'axe du bien ». Du coup, la « communauté internationale » est bien silencieuse sur les menaces répétées « d'attaque préventive » israélienne contre les centrales iraniennes, attaque qui mettrait à feu et à sang la région. Chaque fois qu'on vote en Israël, les politiciens font campagne sur une attaque contre l'Iran. Le seul débat qui existe dans la classe politique israélienne se situe entre ceux qui sont prêts à attaquer quoi qu'il arrive et ceux qui ne veulent le faire qu'avec l'appui américain. Jusque-là Obama était réticent. Il semble qu'il se rallie à ce projet d'attaque et même qu'il cherche à convaincre la Jordanie et l'Arabie Saoudite d'ouvrir leur espace aérien. Conséquence supplémentaire d'une telle attaque si elle avait lieu : la mise en danger des Juifs iraniens. Ils ne sont plus que 30000. Ils voyagent (y compris en Israël) et ont un député censé les représenter au Majlis (le Parlement iranien). Mais les sionistes n'ont jamais hésité à mettre en danger les Juifs pour les pousser à l'émigration vers Israël.

Fatah et Hamas dans l'impasse

La Palestine n'a pas d'Etat, mais elle a deux gouvernements rivaux. Fatah comme Hamas tirent leur légitimité de la résistance à l'occupant mais l'un comme l'autre ont été piégés par l'occupant en exerçant une forme de pouvoir qui n'a plus rien à voir avec le rêve d'un Etat palestinien.

Pendant des années, l'Autorité Palestinienne a accepté tous les diktats (Camp David, Taba, Annapolis, la feuille de route, le quartet …) qui étaient de sinistres plaisanteries où l'Etat d'Israël avec son compère américain exigeait une capitulation palestinienne sur les revendications essentielles. En même temps, l'Autorité Palestinienne a accepté de jouer le seul rôle que lui ont dévolu les accords d'Oslo : celui d'assurer la sécurité de l'occupant. Depuis des années, l'Autorité Palestinienne déploie toute son énergie à combattre le Hamas au point d'avoir été étrangement silencieuse pendant le massacre de Plomb Durci à Gaza (2008-2009). Certains n'hésitent pas à la considérer comme une instance purement « collabo ». C'est sans doute exagéré mais sa raison d'être n'a rien d'évident d'autant qu'elle n'a même pas tout le pouvoir sur un territoire réduit à des bantoustans éclatés non-viables.

L'essentiel de l'économie palestinienne a été détruit par l'occupation. L'Autorité Palestinienne redistribue une manne financière importante venue de l'étranger à des dizaines de milliers de fonctionnaires et à leurs familles. Dans ce cadre-là, la corruption et le clientélisme sont inévitables. Depuis des années, sans aucune légitimité électorale, Salam Fayyad est le Premier ministre palestinien. Cet homme du FMI s'est acharné à donner la « bonne » gouvernance voulue par l'Occident : transformer Ramallah en une « bulle » couverte de grands hôtels et montrer qu'on peut faire des affaires sous occupation, sans Etat palestinien ni souveraineté. Ce fantasme de faire des affaires juteuses au Proche-Orient sans jamais chercher à résoudre ce qui est à l'œuvre (occupation, colonisation, apartheid) avait déjà surgi au moment des accords d'Oslo. Fayyad (haï par le Hamas) était considéré comme l'obstacle à une réunification palestinienne. Il a démissionné



mais, alors que cette question est fortement voulue par la population, la réunification de la Palestine n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Il existe d'authentiques résistants à l'intérieur du Fatah comme le prisonnier Marwan Barghouti. Il existe des groupes de lutte armée proches du Fatah. Mais c'est une bourgeoisie pro-occidentale et sans perspective qui continue de diriger le parti.

À Gaza, la situation n'est pas si différente. La population qui souffre énormément à cause du blocus et des incursions israéliennes meurtrières, a pu survivre grâce aux tunnels. Ces tunnels et la mainmise sur les seules formes de commerce qui ont pu survivre ont enrichi de façon insolente quelques dizaines de familles proches du pouvoir. Le Hamas a pu briser l'isolement. Lors de la dernière grande attaque israélienne (novembre 2012), le ministre des affaires étrangères tunisien et le Premier ministre égyptien sont venus à Gaza. Les relations avec le Qatar sont bonnes et l'argent arrive. Le Hamas au pouvoir n'hésite pas à réprimer les autres partis (arrestations, manifestations interdites). Son côté « résistant » s'estompe au profit de son côté « islamiste ». Ainsi le marathon de Gaza été interdit, il y avait trop de femmes inscrites. Le régime a comme perspective principale sa propre survie … alors que le statu quo est insupportable.

L'admission de la Palestine comme « Etat non membre » à l'ONU aura juste montré qu'Israël ne peut plus « faire disparaître » la Palestine ou qu'une majorité de pays supporte mal cet Etat voyou. L'idée d'une solution diplomatique « à froid » et sans lutte n'est pas réaliste. Sur le terrain, rien n'a changé et les deux grands partis palestiniens n'ont pas de perspective.

La résistance et le BDS

On aurait tort de limiter la société palestinienne au Fatah ou au Hamas. Il y a de très nombreuses associations dans tout le pays : des associations de producteurs (oliviers, céramique, artisanat ...), des associations défendant les droits de l'homme, défendant les pauvres, assurant des formes de redistribution. Des associations gérant les camps de réfugiés, des associations de femmes (notamment contre les violences), des syndicats dont la plupart sont indépendants de l'Autorité Palestinienne, des comités populaires sur tout le tracé du mur de l'apartheid luttant contre les confiscations des terres, les arrachages d'oliviers et les destructions de maisons, des associations d'aide juridique, des associations défendant les prisonniers en lutte contre l'isolement, la torture ou la détention administrative.

Cette résistance est non-violente ou plutôt non armée. Elle est animée par les comités populaires. En fait, les Palestiniens ont tout essayé : la lutte armée, la diplomatie, la négociation. Cette résistance se concentre dans toutes les zones attaquées par le mur et les colonies. Elle subit une violence extrême de la part de l'occupant. En quelques années, les manifestant-e-s pacifiques ont eu plus de 40 mort-e-s.

En 2005, 172 associations de la société palestinienne, constatant l'impunité des dirigeants israéliens et la complicité des occidentaux avec le rouleau compresseur de la colonisation sioniste, ont lancé un appel mondial au BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) contre l'Etat d'Israël sur trois revendications : l'égalité des droits, la fin de l'occupation et de la colonisation, le droit au retour des réfugiés palesti-

niens. Cet appel est une réponse à la fragmentation de la société palestinienne qui est à l'œuvre et à la division de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem, Gaza, Palestiniens d'Israël, réfugiés …) en des entités qui subissent toutes des formes différentes d'oppression.

Le jugement du tribunal Russell considérant que l'Etat d'Israël est un Etat d'apartheid qui pratique un sociocide vis-à-vis des Palestiniens a donné une base juridique à cet appel.

Le BDS est multiforme. Il y a bien sûr un BDS économique qui s'en prend à toutes les firmes israéliennes. Sont particulièrement visées la compagnie Agrexco (qui exportait les fruits et légumes vers l'Europe) qui a fait faillite et son successeur Mehadrin qui commercialise les pamplemousses Jaffa, les avocats Carmel … D'autres produits israéliens de consommation courante se retrouvent dans nos magasins : sodastream, les médicaments Teva …

Il y a le BDS académique. Toutes les universités israéliennes participent activement à la colonisation et à l'industrie de l'armement. Dans cette économie de start-up, les universités font partie du complexe militaro-industriel. Il est significatif que le mouvement israélien « boycott de l'intérieur » regroupe des universitaires anticolonialistes. Même s'il est difficile d'obtenir en France une rupture des relations avec les universités israéliennes, il faut mener cette bataille. Dans les pays anglo-saxons, de nombreuses assemblées d'étudiant-e-s ont voté pour une telle rupture. Très récemment, l'astrophysicien Hawking a renoncé à une conférence en Israël.

Il y a le BDS culturel. Il s'agit d'inciter de nombreux artistes internationaux à renoncer à aller se produire en Israël et certains l'ont fait. On ne boycotte pas individuellement des cinéastes, écrivains ou chanteurs israéliens. On les boycotte dès que leur venue est parrainée par l'ambassade ou le consulat d'Israël.

Il y a le BDS sportif. Des manifestations ont lieu chaque fois qu'une équipe israélienne vient en Europe. Les Israéliens ont pulvérisé les installations sportives palestiniennes. Ils ont détenu et torturé sans jugement le footballeur Mahmoud Sarsak. Dans ces conditions, de nombreuses manifestations ont lieu contre l'Euro de football des moins de 21 ans en Israël. Rappelons-nous que l'expulsion de l'Afrique du Sud des jeux olympiques avait été décisive dans la décision de rompre avec l'apartheid.

Il y a le boycott syndical. Le syndicat israélien Histadrout est raciste. Il défend dans ses statuts le « travail juif » et ne syndique pas les Palestiniens ou les nombreux travailleurs immigrés (Asie du sud-est, Afrique de l'Est …) qui travaillent en Israël. Il a escroqué des centaines de milliers de travailleurs palestiniens qui ont dû cotiser chez lui et n'ont jamais reçu ni protection sociale, ni retraite. Son expulsion des instances syndicales internationales est une nécessité.

Le BDS a remporté de nombreux succès : la faillite d'Agrexco, les lourdes pertes financières de Veolia qui a construit le tramway de Jérusalem, le gel des relations avec divers pays (Venezuela, Bolivie, Turquie …) avec Israël, les décisions de nombreux syndicats ou universités de rejoindre le boycott, les pétitions d'artistes, de scientifiques ou de sportifs.

Pour l'instant, bien sûr, l'économie israélienne qui est une économie de « start-up » est peu affectée. Mais l'image du pays est très atteinte. N'oublions pas que 15% des Juifs israéliens vivent hors d'Israël et qu'ils sont très sensibles à ce qui se dit. Ce pays qui est très mondialisé ne parvient plus à se présenter comme un pays « normal ». Des films et des livres décrivant l'apartheid quotidien sont de plus en plus diffusés. Israël est rattrapé par un changement de l'opinion mondiale et par le syndrome sud-africain. Il faudra sûrement du temps pour que cette évolution se traduise en un affaiblissement politique et économique. Mais les choses sont en route.

Quelle issue ?

Le sionisme depuis plus d'un siècle fonctionne par le fait accompli et la légalisation ultérieure du fait accompli. Une majorité de l'opinion israélienne espère toujours que les Palestiniens deviendront les indigènes du Proche-Orient, résignés et incapables de réclamer leurs droits.

C'est de façon délibérée que l'occupant a totalement détruit le compromis très inégalitaire qui avait abouti aux accords d'Oslo. Pour créer un Etat palestinien sur 22% de la Palestine historique (Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza), il faudrait que les 600000 Israéliens établis dans ces territoires s'en aillent ou acceptent de devenir citoyens palestiniens. On ne voit pas le gouvernement israélien qui tenterait d'y parvenir.

Dans les faits, la « ligne verte » (la frontière d'avant 1967) a totalement disparu. Il faut une carte française pour réaliser que l'autoroute Tel-Aviv-Jérusalem traverse les territoires occupés ou que l'usine Ahava (la plus grande usine de cosmétiques au bord de la Mer Morte) est en Cisjordanie. Le mur qui balafre la Cisjordanie ampute la Palestine d'une large partie de ses terres. La division du territoire en zones ayant toutes des statuts différents (zones A, B et C, Jérusalem …) accentue la « bantoustanisation ». Les colonies ne pillent pas seulement la terre et l'eau. Elles encerclent les villes palestiniennes dans le cadre d'une « colonisation spatiale ». Avec les routes de contournement pour colons, les check-points, les blocs de colonies qui isolent les agglomérations palestiniennes, les « zones franches » où les capitaux sont israéliens et la force de travail palestinienne, il est clair qu'un Etat palestinien n'est pas viable. D'ailleurs, quelle serait sa capitale ? Une bonne partie du « grand Jérusalem » a été confisquée par les colons et les quartiers palestiniens sont attaqués et « judaïsés » à marche forcée.

Les Occidentaux qui soutiennent à bout de bras la colonisation sioniste parce que l'Etat d'Israël, tel qu'il est, correspond totalement à leur rêve, feignent de réaliser tout d'un coup que la solution « deux peuples, deux Etats » n'est plus viable. De temps en temps, des diplomates américains ou certains Israéliens prennent conscience du caractère suicidaire (pour Israël) d'une voie choisie qui tourne le dos à un Etat palestinien.

De fait, l'Etat juif voulu par Herzl n'est plus ethniquement pur. Le « transfert » des Palestiniens est irréalisable. Alors, l'apartheid s'institutionnalise. C'est en multipliant les discriminations à la possession de la terre, au logement, au travail, à l'espace, au droit de se déplacer … que le système perdure. On est arrivé de fait à une situation de lutte pour l'égalité des droits sur un espace unique où les deux populations, la dominante et la dominée, sont inextricablement mélangées.

Bien sûr, l'écrasante majorité des Israéliens est persuadée que, sans « Etat juif », ils seront jetés à la mer. Le sionisme, c'est une théorie coloniale de la séparation qui décrète qu'un Juif ne doit pas et ne peut pas vivre avec « l'autre ». Sauf que la séparation est devenue impossible.

Il a fallu des décennies aux Noirs du Sud des Etats-Unis ou d'Afrique du Sud pour démolir en partie le système et les lois d'apartheid.

Les Palestiniens n'en sont qu'au début de leur lutte anti-apartheid. Contre eux les Israéliens essaient tout : falsifier l'histoire, agiter l'antisémitisme, fragmenter la Palestine, rendre la vie impossible aux Palestiniens.

Israël est dirigé durablement par une coalition de style OAS/intégriste. La partie « européanisée » de la population s'inquiète et sent bien qu'une domination sans limite n'est pas possible mais elle semble incapable d'infléchir la voie choisie.

L'issue la plus probable et en tout cas la plus souhaitable à terme reste le démantèlement du sionisme et l'égalité des droits pour tous les habitants de la région. Il est cocasse de constater que les dirigeants israéliens eux-mêmes ont éliminé les autres solutions.

Pierre Stambul

Oradour : Les déboires de la mémoire

L'union sacrée mémorielle travestit l'histoire au nom des intérêts d'Etat ; un village dont le martyre sert à réécrire des heures sombres de guerre où les choses ne sont pas simplement à la bonne ou mauvaise place, où les gens ne sont pas ennemis ou résistants ; la simplification de l'histoire permet son usage nationaliste pour la postérité.

Le 14 septembre 2012, la Cour d'appel de Colmar a condamné Robert Hébras, l'un des deux rescapés du massacre d'Oradour encore vivant, à un euro de dommages et intérêts et à dix mille euro de frais à verser à l'Association des évadés et incorporés de force (ADEIF) des Haut et Bas-Rhin.

Il lui est reproché d'avoir émis un doute sur la question très sensible des « Malgré-nous » alsaciens présents à Oradour, sous l'uniforme des SS, le 10 juin 1944, le jour du massacre. Ce jour là, Robert Hébras, comme l'ensemble des hommes présents dans le village, a été fusillé dans une grange et n'a eu la vie sauve que parce que le coup de grâce ne l'a pas atteint. Sa mère et sa sœur ont péri dans l'église mitraillée et incendiée par les SS de la division Das Reich. La Cour d'appel de Colmar a ainsi dénié à Hébras sa qualité de témoin pour ne pas avoir à l'époque « distingué les Allemands nazis des Alsaciens portant le même uniforme » et « avoir douté de l'incorporation de force érigée en vérité historique et judiciaire » (1). Parallèlement à cette procédure judiciaire, Hébras a reçu des menaces d'un corbeau qui lui dit qu'il ne mérite pas sa carte d'identité alors que les Alsaciens ont payé de leur chair pour redevenir français (2). Soixante neuf ans après l'évènement, la question semble toujours aussi sensible, tant en Alsace qu'en Limousin où un comité de soutien à Robert Hébras a recueilli de nombreuses signatures de soutien. Et comble du paradoxe, alors que la justice alsacienne condamne Hébras, l'Allemagne le décore au titre de son action pour la réconciliation entre la France et l'Allemagne, notamment auprès des jeunes. « Voilà bien longtemps que j'ai transcendé la haine et le désir de vengeance qui m'animait au lendemain du massacre, déclare-t-il lors de sa remise de médaille à la préfecture de Limoges. J'ai réussi à admettre que le peuple allemand n'était pas responsable, et encore moins et surtout pas les générations d'aujourd'hui (...) » (3). Dans le même temps, la justice allemande ouvre à nouveau le dossier judiciaire sur la base de nouvelles pièces découvertes dans les archives de la STASI (4). Six SS survivants ont été identifiés et des perquisitions ont été effectuées. De même des policiers et des magistrats allemands se sont rendus en janvier dernier à Oradour afin d'examiner la scène du crime et entendre d'éventuels témoins. En Allemagne, un crime comme celui d'Oradour est imprescriptible. Condamné en Alsace, décoré en Allemagne. Que s'est-il donc passé pour que de telles plaies resurgissent régulièrement en ce qui concerne un événement incontestable, le massacre de toute la population d'un village de la Haute Vienne, en juin 1944 ?

Une vaste opération de contre-guérilla

Rappel rapide des faits : au début de l'année 1944, la Division SS Das Reich est reconstituée dans le Sud Ouest de la France après avoir subi de très lourdes pertes en Russie. Elle incorpore dans ses rangs des soldats très jeunes et inexpérimentés, notamment un certain nombre d'Alsaciens, enrôlés de force. En juin, une partie de la division est stationnée à Montauban et reçoit l'ordre de se déployer entre Tulle et Limoges pour y réduire les maquis. Son avancée vers le Limousin est ponctuée par de nombreuses exactions contre les populations, dans le Lot et en Dordogne. Elle reprend Tulle qui avait été pris par les maquis FTP (5) et procède à 99 pendaisons dans les rues de la ville. Le lendemain, le 10 juin, un de ses régiments massacre l'ensemble de la population présente à Oradour sur Glane, une petite commune à 20 km au nord-ouest de Limoges. Le village est pillé et incendié. Dans les jours précédents, il y avait eu de nombreux accrochages entre les SS et les maquis. Deux officiers allemands avaient été enlevés. L'un sera exécuté le 10 juin en représailles d'Oradour, alors qu'il avait été envisagé d'en faire une monnaie d'échange par rapport à des prisonniers de la prison de Limoges. L'autre parvient à s'échapper et à rejoindre la garnison allemande de Limoges. Les opérations allemandes sont faites sous la direction des services de renseignements, avec la collaboration active de la Milice de Limoges. C'est une vaste opération de contre-guérilla, assortie de contre-propagande en direction des populations, désignée par l'état major comme une opération de « discrimination » : « des actions ayant pour but de monter la population contre les terroristes ». Le massacre d'Oradour est perpétré dans ce cadre, le village se trouvant entre deux cantonnements de la division. Peut être le village a-t-il été choisi pour avoir été le siège d'un GTE (Groupe de travailleurs étrangers) regroupant au début des années 1940 des Espagnols républicains et des Juifs (6) : l'image même du « judéobolchévisme » que voulaient éradiquer les nazis. Il y aurait aussi la dimension du rituel initiatique par rapport aux jeunes recrues, notamment les Alsaciens, afin de renouer avec l'identité de la Division et de toutes les exactions qu'elle avait perpétrées sur le front russe et dans les Balkans avant sa mise en déroute et sa reconstruction. Un Alsacien rapporte les propos d'un officier tenus avant le massacre : « Aujourd'hui, vous verrez du sang couler ».



[1] Extrait du jugement de la Cour d'appel de Colmar in « Justice pour Robert Hébras », Le Monde.fr, 11 octobre 2012
2 Plainte d'un rescapé d'Oradour après une lettre d'insultes, TF1 news , 27 février 2012

[3] http://www.cojite.org/temoignages-experiences/temoignages/28-ni-haine-ni-pardon-mais-surtout-pas-doubli.html

[4] La Stasi était la police politique de la République démocratique allemande

[5] FTP : Francs tireurs et partisans. Organisation de résistance dirigée par le Parti communiste. Les FTP étaient particulièrement bien implantés dans le département de la Haute Vienne. Les Espagnols y ont joué un rôle important qui commencent juste à être reconnu.

[6] GTE : Groupe de travailleurs étrangers. Par une loi du 27 septembre 1940 sur les étrangers « en surnombre dans l´économie nationale», le régime de Vichy crée un système de camps civil, les ci nommés « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE). Ils se révèlent, avec 40 000 personnes incorporées dans plus de cent groupes, l´expression d´une politique de la main-d´oeuvre à la fois xénophobe, antisémite et anticommuniste. Sous la contrainte de la captivité de plus d´un million de soldats français, le régime utilise des réfugiés espagnols, juifs, allemands et polonais internés dans les camps français pour combler le manque d´effectifs dans l´industrie et l´agriculture nationale. La mise en place de ces camps a été anticipée par la troisième république avec une volonté de contrôle des « étrangers indésirables » qui dans une Europe de plus en plus troublée arrive en

France : antifascistes allemands et italiens, Juifs et apatrides. L'objectif est à la fois de les contrôler et de les retirer du marché normal du travail. Daladier a été un iniateur de ces mesures qui s'appuient sur la vieille tradition française du bagne. En Haute Vienne (comme dans d'autres départements), ce sont les Espagnols qui arrivent massivement, en plusieurs vagues, de 1937 (chute de Bilbao et de Santander) jusqu'à la prise de Barcelone, en janvier 1939. Ainsi, ils arrivent 2 700 réfugiés espagnols. En 1940, 8 188 étrangers sont recensés en Haute Vienne. : autant « d'indésirables » en « surnombre de l'économie française ». Ainsi le Limousin compte 24 GTE, dont Oradour sur Glane et Saillat sur Vienne, deux endroits où ont stationné des unités de la division Das Reich, le 10 juin 1944.

[7] STO : Service de travail obligatoire. Le 16 février 1943, Pierre Laval instaure le Service obligatoire du travail (SOT), ainsi appelé la première semaine, et en raison des railleries dues aux initiales, fut rebaptisé STO. Les jeunes ainsi mobilisés doivent partir travailler en Allemagne et participer ainsi à l'effort de guerre. Au total, 600 000 hommes partiront entre juin 1942 et août 1943. Mais ce dispositif fut très nettement enrayé par les réfractaires, ceux qui refusaient de partir et dont beaucoup durent se cacher. Sur 200 000 réfractaires, un quart rejoignirent les maquis. Source : Wikipedia

[8] Jean-Jacques Fouché, Oradour, la politique et la justice, Lucien Souny, 2004

[9] J-J Fouché, L'aura des ruines d'Oradour, les Cahiers Irice, 2011/1 n°7, pp 63-72

[10] Sarah Farmer, Oradour, 10 juin 1944, Arrêt sur mémoire, Perrin, 2007. Les citations qui suivent dans l'article sont tirées de cet ouvrage.

[11] Immanuel Wallerstein, Comprendre le monde, introduction à l'analyse des systèmes mondes, La Découverte, 2006, p 89

Et en quittant St Junien pour se rendre à Oradour, le même officier avait déclaré : « Ca va chauffer ; on va voir de quoi les Alsaciens sont capables ». On peut aussi en déduire qu'il y a bien eu préméditation, contrairement à ce que racontent les thèses négationnistes, abondamment présentes sur Internet et qui rejettent la responsabilité du massacre sur les maquis. Le nombre de victimes a été fixé à 642 par un jugement du tribunal civil de Rochechouart, en janvier 1947. Mais ce nombre a fluctué plusieurs fois et l'estimation a parfois dépassé le millier. La plupart des victimes n'ont pu être identifiées, les archives municipales ont été détruites. Il y avait des habitants qui se cachaient, des réfractaires au STO(7), des Juifs, rendant difficile l'estimation. De plus peu de témoignages à vif ont été recueillis. La zone avait été déclarée en état de guerre et les déplacements très difficiles.

Des victimes innocentes

Face à cette horreur ressentie et transmise de bouche à oreille, très vite s'est mis en place un processus de commémoration du massacre. Dès juillet, les autorités (celles de Vichy) l'engagent autour de deux axes : d'une part la reconstruction d'un nouveau bourg à l'écart du village incendié et d'autre part la conservation des ruines du village détruit. Le même projet est repris par les autorités du Gouvernement provisoire qui nomment en septembre un conservateur bénévole pour les ruines et qui en novembre confirment le statut exceptionnel d'Oradour. Le projet transcende donc les conflits politiques de la période. La France libérée reconnaît les « victimes innocentes ». « Le site d'Oradour, écrit Jean- Jacques Fouché, est placé dans une situation d'exception qui trouve son origine dans une représentation de la nation française fondée sur le rapport de la terre et des morts » - celle de Maurice Barrès (8). Le bourg du village martyr est considéré comme un cimetière – celui des victimes innocentes tuées par les forces nazies en dépit de leur engagement (9). C'est donc autour de l'innocence des victimes, c'est-à-dire du fait qu'elles ont été massacrées sans qu'il y ait eu d'affrontements, que va se construire le symbole qui entend s'universaliser à l'ensemble de la France innocente et martyrisée par les Allemands. « Toute commémoration, écrit l'historienne américaine Sarah Farmer, révèle beaucoup de choses sur la relation d'une société à son passé dans la mesure où elle établit une médiation entre le témoignage individuel et le souvenir collectif, entre les perspectives différentes et souvent conflictuelles des groupes intéressés (...), entre le passé, le présent et le futur, entre les expériences vécues et les travaux des historiens, entre l'oubli et le souvenir. » (10). Dans la construction d'une mémoire, on a les groupes qui s'organisent pour le maintien et la communication d'une mémoire collective et les autorités publiques qui érigent des monuments et célèbrent des anniversaires. Ces différents groupes cherchent à rassembler autour de leur conception des évènements et donc à influencer la mémoire collective. Cependant ces efforts de commémoration font plus souvent ressortir des dissensions que du consensus . Mais dans la construction, il y a un enjeu pour l'Etat, comme le rappelle Immanuel Wallerstein : « Les nations sont des mythes au sens où elles sont toutes des créations sociales et les Etats jouent un rôle essentiel dans leur construction. Le programme de création d'une nation suppose de définir (d'inventer) une histoire, une chronologie longue et un ensemble de caractéristiques présumées communes (même si dans les faits, des fractions importantes du groupe concerné ne partagent pas ces caractéristiques) » (11). Et là, en cette fin d'année 1944, la position de l'Etat est fragile. On est dans une transition. Mais qu'est-ce que la France veut commémorer à ce moment-là, se demande Sarah Farmer. La défaite de 1940 ? L'occupation ? Vichy ? La guerre civile ? La guerre avait découpé la France selon des frontières géographiques et idéologiques. La plupart des pertes françaises pendant la période furent des civils tués par leurs compatriotes, ajoute-t-elle.



Restaurer la grandeur de la nation

Pour mémoire, Nuit et brouillard, le film d'Alain Resnais, a été censuré en 1956 parce qu'on voyait le képi d'un gendarme français au camp de Pithiviers et les autorités allemandes ont demandé son retrait du Festival de Cannes au nom de la réconciliation. C'est comme cela qu'il a été mis « hors compétition » pour être certain qu'il ne remporte pas de prix. Mais Alain Resnais invitait aussi les spectateurs à réfléchir à ce qui se passait en Algérie, cette année là. Pourtant après Oradour, la France pouvait se présenter comme victime et martyre, ce qui ne manquait pas d'ennoblir l'expérience humiliante de la défaite et de dissimuler la passivité pendant l'occupation. « Le symbole d'Oradour jetait un voile pudique sur la politique du gouvernement de Vichy. Dès 1944, il a été décidé de conserver les ruines à l'état de ruine – mission quasiment impossible et soulignée à l'époque par les professionnels de la conservation. En avril 1945, l'Etat exproprie les ruines et les terrains de l'ancien bourg. Le site devient un lieu de pèlerinage national. « Le martyr des innocents à Oradour servirait de « leçon nationale », écrit Sarah Farmer. Le pèlerinage vers ce site renforcerait la volonté de restaurer la grandeur de la nation. Tout comme les pèlerins chrétiens régénèrent leur foi auprès de reliques saintes et des martyrs, les citoyens français régénéreraient leur zèle patriotique. » . Cette notion de pèlerinage renvoie au renouveau religieux sous la III ème république en réponse à la défaite militaire de 1870 et à la Commune de Paris (avec la construction du Sacré cœur). S. Farmer compare deux évènements un peu semblables : le massacre d'Oradour en 1944 et celui de Lidice en Tchécoslovaquie, en 1942 (il y a même des SS qui ont participé aux deux). Le village de Lidice, à 20km de Prague a été détruit en représailles de l'exécution d'Heydrich. Par la suite le gouvernement communiste tchèque a voulu donner un message universel (et non nationaliste) dans la commémoration du massacre. Les ruines ont été détruites. L'espace est vide. Quelques fondations ont été dégagées (église, école). Le visiteur est laissé à son imagination. Un musée a été construit au-dessus des ruines.

Un lieu de l'oubli des massacres coloniaux

La conservation de ruines qui renvoient à la structure et à la représentation d'un village prend une autre signification comme le rappelle Sarah Farmer : « Le village ou le bourg comme lieu de la francité essentielle a une large histoire et de fortes polarités politiques – présenté comme le berceau de la république laïque ou comme le cœur d'une France éternelle aux valeurs morales conservatrices. » . De même, la présence de nombreux étrangers, qui ont pu traverser la vie d'Oradour durant cette période et dont certains ont aussi été assassinés par les SS, n'entre pas vraiment dans le processus commémoratif. Ils n'étaient pas considérés comme des membres de la communauté nationale. Dans le petit bourg mythique de la nation française en reconstruction, il ne vivait que des autochtones. Les gens de la région empêtrés dans leur deuil manifestaient peu d'intérêt pour le destin d'un groupe de gens de passage, mais pour l'administration chargée de la création du mémorial, c'était une véritable boîte de pandore. Oradour n'était plus ce village innocent, vivant paisiblement à l'écart des soubresauts du monde mais un espace bien concret secoué par les déchirements de la guerre et de l'occupation et qui faisait aussi ressortir le traitement que Vichy avait réservé aux étrangers et aux juifs avec la mise en place des GTE et des camps d'internement. Et Jean-Jacques Fouché d'estimer qu'Oradour a été, dans les années qui suivent le massacre, un lieu de l'oubli des massacres coloniaux (12). Ainsi, le 10 juin 1945, Alain Texier, député SFIO(13) de Bellac et membre du gouvernement, préside la première commémoration alors que, juste auparavant, il avait approuvé, avec l'ensemble du gouvernement, la sanglante répression des manifestations de Sétif, en Algérie. Mais toute cette construction va être bousculée par un autre événement : le procès de Bordeaux, en 1953, censé juger les SS impliqués dans le massacre. Sur le banc des accusés, aucun officier SS. Certains sont morts sur le front de Normandie mais la plupart résident en Allemagne dans les secteurs américains ou britanniques. La guerre froide est bien entamée et on a besoin de toutes les énergies pour combattre le péril rouge. Par contre figurent parmi les accusés 14 Alsaciens, dont 13 Malgré-nous. L'Alsace et ses élus se mobilisent. La question est posée autour de l'enrôlement de force qui est assimilé à un crime de guerre. Le procès est très médiatisé ; il déclenche les passions de part et d'autre et attise le conflit mémoriel entre deux régions que le hasard de la géographie avait placées dans deux situations très différentes. Les Malgré-nous sont condamnés mais amnistiés tout de suite après par l'assemblée nationale, au nom de l'unité nationale retrouvée. Sarah Farmer constate que le procès de Bordeaux a modifié la mémoire de l'événement et de sa commémoration : « Oradour, symbole de la barbarie nazie et de l'innocence française, devient la cause amère d'une guerre entre deux régions françaises qui avaient des expériences et des souvenirs très différents du temps de guerre. » Le procès de Bordeaux a aussi révélé que le système judiciaire ne pouvait gérer l'héritage douloureux de l'occupation.

« Obéir aux ordres »

Pour Sarah Farmer, l'affaire aurait dû être jugée dans le cadre de la loi. La justice devait se prononcer sur des cas particuliers et non fournir le verdict de l'histoire. Le choix a été fait entre la reconnaissance des enrôlés de force alsaciens et le désir de vengeance des Limousins. L'assemblée est intervenue dans la procédure judiciaire en accordant le pardon aux Alsaciens dans l'intérêt national. Suite à ce procès, la communauté d'Oradour s'est isolée dans son affliction. Elle a refusé d'utiliser le mémorial construit par l'Etat pour installer les restes retrouvés des victimes. Celles-ci sont dans un monument, dans le cimetière. La commune a rendu les décorations que l'Etat avait attribuées au village. Elle a inscrit le nom des députés qui avaient voté l'amnistie à l'entrée des ruines et n'a plus reçu de personnages officiels durant des décennies. Et cette histoire n'est toujours pas refermée comme en atteste la condamnation de Robert Hébras par la Cour d'appel de Colmar. Mais Jean-Jacques Fouché pose une autre question par rapport aux Malgré-nous : « Les incorporés de force ont sans doute « obéi aux ordres » mais ils n'assument pas non plus leurs actes. Ils ont quand même participé, au moins par leur simple présence. Ont-ils pu ressortir indemnes de cette expérience transgressive ? » (14). Ils se sont retrouvés instrumentalisés dans des conflits électoraux entre partis politiques : « L'instrumentalisation subie par les Français incorporés de force ne leur a-t-elle pas interdit d'exprimer une culpabilité au moment du procès ? Après, il leur a été ordonné de se taire et de se « faire oublier ». Mais ont-ils pu oublier ce qu'ils ont vécu ? Ont-ils pu surmonter le traumatisme, reconstruire une estime de soi ? » (JJ Fouché). En 1999 a été ouvert un centre de la mémoire, conçu par Jean-Jacques Fouché, et qui est censé, au-delà de la charge émotionnelle des ruines, fournir un contexte plus large pour la compréhension de ce qui s'est passé. De même une réflexion est actuellement lancée sur l'avenir des ruines. Mais là aussi le débat pourrait être vif. Oradour n'a pas encore fini de travailler notre mémoire et nos représentations de notre histoire et de notre société.

Mais un autre phénomène, déjà amorcé depuis quelque temps et renforcé avec l'ouverture du Centre de la mémoire et sa scénographie visant un public large, risque de transformer en profondeur la mémoire des lieux. C'est celui de l'industrie touristique et de sa capacité à transformer en produit ce qu'elle intègre dans son cycle de production. Oradour est déjà depuis longtemps le site le plus visité de la région Limousin.

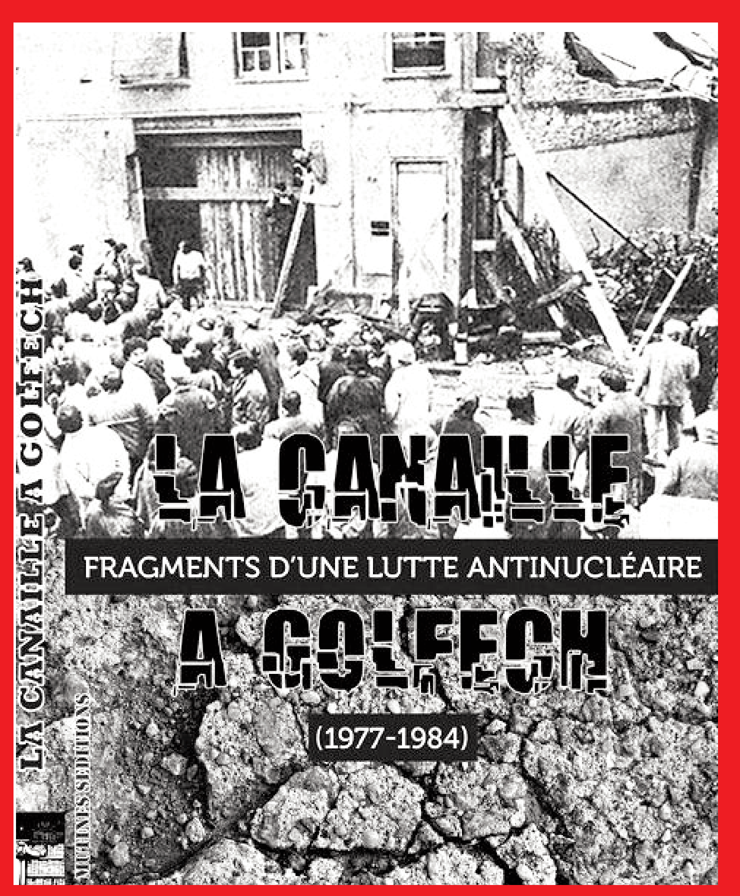
Christophe



[12] Jean-Jacques Fouché, L'aura des ruines d'Oradour, op cit p 71

[13] SFIO : Section française de l'internationale ouvrière. C'est le Parti socialiste, en France, créé en 1905, fusion du Parti socialiste français de Jaurès et du Parti socialiste de France de Jules Guesde. L'internationale ouvrière n'existe pas mais il y a une internationale socialiste. Le terme « internationale ouvrière » est là un compromis entre plusieurs tendances. En 1940, la plupart des députés de ce parti voteront les pleins pouvoirs à Pétain, mettant un terme à la troisième république. Mais il ne se remettra pas de la guerre d'Algérie, avec ses leaders de l'époque (Guy Mollet) qui se sont largement mouillés dans une politique répressives, confiant les pleins pouvoirs aux parachutistes. A partir de 1969, le sigle SFIO disparaît et il émerge ensuite un nouveau parti socialiste, au début des années 70, piloté cette fois-ci par Mitterrand.

[14] Jean-Jacques Fouché, Oradour, la politique et la justice, op cit

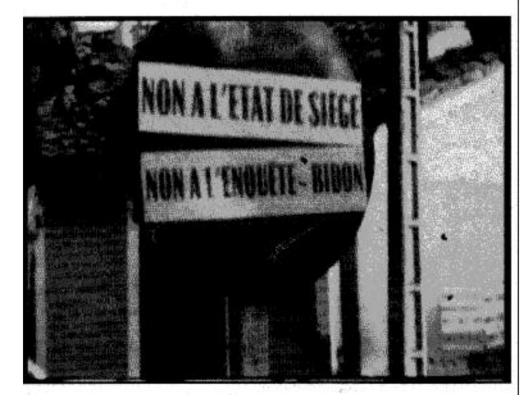


La Canaille à Golfech – Fragments d'une lutte antinucléaire.

Collection A couteaux tirés, 228 pages, 6 euros.
Ce livre, traduit en partie de l'italien, revient sur la lutte antinucléaire de Golfech (fin des années 70, début des années 80) ; il se concentre sur l'implication de la mouvance libertaire dans le combat contre la Centrale.
"A l'époque se succédèrent des actions directes collectives, comme l'invasion de chantiers et la destruction des outils et des constructions en cours, mais aussi la pratique du sabotage (...) par des groupes d'affinité infligeant de gros dégâts matériels aux entreprises, et enfin l'autodéfense contre les violences et intimidations mafieuses de la police et de l'industrie nucléaire. Aucun individu, organisation ou groupe ne possède seul la force de s'opposer aux projets liés au nucléaire : le rapport entre les petits groupes d'action directe et le mouvement est sans doute un des éléments intéressants qui émerge des récits de Golfech, une indication qui reste valide pour développer les luttes qui nous attendent."
Le livre est divisé en trois parties. Après une introduction, on trouve un récit de la lutte sous forme d'entrevue, puis sont présentés des lettres, tracts et articles, et pour finir une chronologie et des communiqués.
Dans l'ensemble, le livre retranscrit assez bien l'ambiance de l'époque. Mais on relève aussi quelques erreurs : une tendance à grossir l'implication de la population locale et, un peu plus grave, une erreur sur le vote positif du Conseil Général du Tarn-et-Garonne (famille Baylet) pour une centrale nucléaire à Golfech en 1967. Oubli ou erreur, qui rend caduque une partie de l'analyse de l'introduction sur l'implication des élus.

Pour commander l'ouvrage, s'adresser à Mutines Séditions, c/o Bibliothèque Libertad, 19 rue Burnouf,
75019 Paris et joindre un chèque de 6 euros à l'ordre de : Ce

DVD Enquête d'hostilité publique, à Golfech



Le CRAS (Centre de recherches sur l'alternative sociale) édite un DVD Enquête d'hostilité publique, film de F. Bujan tourné en 1979, commenté par C.H. Mathais, musique de D. Calvet – 56 minutes.
Film en vente 7€ (port compris) à l'ordre du CRAS, BP 51026, 31010 Toulouse cedex 06

Mémoire d'une bataille perdue, le film Enquête d'hostilité publique, retrace un temps fort de la mobilisation contre le projet de centrale nucléaire à Golfech dans le Tarn-et-Garonne : la consultation bidon d'utilité publique de la population locale en 1979. Quoique s'étalant sur une très courte période de l'histoire des luttes antinucléaires, il n'en reste pas moins un témoignage instructif pour la résistance présente.
Peu diffusé, la bobine fut malheureusement mise aux oubliettes. C'est vingt ans après sa réalisation, à l'occasion de la sortie du livre Golfech, Le nucléaire : implantation et résistances qu'elle fut cherchée et archivée par le CRAS, puis remise en circulation en format DVD

